



LISTE DES AGRICULTEURS PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE				
Produit : Digestat				
Exploitation	Exploitant	SAU (ha)	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)
EARL Bois Géline		0,00	13,37	11,94
EARL des Longchamps		0,00	292,46	285,99
EARL des Tourelles		0,00	163,72	141,74
EARL Hellard		0,00	199,68	195,12
EARL HEURGEVILLE		0,00	374,27	313,68
EARL Naticor		0,00	189,68	164,78
GUITEL Philippe		0,00	72,66	72,40
LEGRIS Olivier		0,00	148,48	131,02
SCEA LA GAILLIERE		0,00	199,92	170,49
SCEA St-Germain		0,00	191,08	176,98
Totaux	10 agriculteurs	0,00	1845,32	1664,14



LISTE DES COMMUNES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Parcelles non sorties à ce jour

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE				
Produit : Digestat				
Insee	Commune déclarée	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface exclue (ha)
27114	BREUILPONT	374,56	329,57	44,99
27119	BUEIL	97,21	70,52	26,69
27183	LA COUTURE-BOUSSEY	163,81	163,10	0,71
27220	ÉPIEDS	157,61	154,72	2,89
27278	GARENNES-SUR-EURE	16,17	16,17	
27355	IVRY-LA-BATAILLE	187,52	186,43	1,09
27429	NEUILLY	50,23	50,22	0,01
27621	SEREZ	15,60	15,60	
27689	VILLEGATS	14,49	10,92	3,57
27696	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE	556,22	476,39	79,83
28180	GILLES	63,17	51,77	11,40
28187	GUAINVILLE	42,55	37,48	5,07
78188	CRAVENT	39,61	36,99	2,62
78559	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	66,57	64,26	2,31
Total	14 communes	1845,32	1664,14	181,18



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL Bois Géline

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 7	Ilot 12 BG	27640 BREUILPONT	585370,7647	6874440,339	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL des Longchamps

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
BIONOR 1	Ilot 16 LC	27730 ÉPIEDS	582729,6501	6872921,944	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 16	Ilot 31 LC	27120 VILLEGATS	588064,6163	6878528,638	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 2	Ilot 14 LC	27730 ÉPIEDS	582212,1877	6871988,229	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 3	Ilot 10 LC	27730 ÉPIEDS	581881,5166	6871314,376	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 4	Ilot 1 LC	27730 NEUILLY	583584,2960	6870902,820	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 46	Ilot 18 LC	27730 ÉPIEDS	582781,5021	6872425,635	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 47	Ilot 21 LC	27730 ÉPIEDS	583087,9449	6871726,779	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 48	Ilot 11 LC	27730 ÉPIEDS	582265,7566	6871587,748	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 49	Ilot 12 LC	27730 ÉPIEDS	581680,3515	6871819,513	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 5	Ilot 3 LC	27730 NEUILLY	582936,8816	6870652,613	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 50	Ilot 12 LC	27220 SEREZ	581122,0695	6871673,010	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	LS Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL des Longchamps

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 51	Ilot 10 LC	27730 ÉPIEDS	581646,7707	6871507,732	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 52	Ilot 23 LC	27220 SEREZ	581099,8094	6871186,713	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 53	Ilot 7 LC	27730 ÉPIEDS	581614,9706	6870738,558	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 54	Ilot 9 LC	27730 ÉPIEDS	582053,8117	6871040,507	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 55	Ilot 8 LC	27730 ÉPIEDS	582200,0920	6870671,812	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 56	Ilot 5 LC	27750 LA COUTURE-	582022,0116	6870347,614	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 58	Ilot 6 LC	27750 LA COUTURE-	581516,3904	6870442,966	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 59	Ilot 25 LC	27750 LA COUTURE-	581131,6095	6869870,853	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 59	Ilot 38 LC	27730 ÉPIEDS	582731,1532	6871088,183	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 60	Ilot 37 LC	27730 NEUILLY	583014,1739	6871110,432	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 61	Ilot 2 LC	27730 NEUILLY	583271,7545	6870640,028	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 62	Ilot 4 LC	27730 NEUILLY	583348,0747	6871212,141	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL des Longchamps

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 63	Ilot 36 LC	27730 NEUILLY	583319,4546	6870954,690	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 64	Ilot 32 LC	27730 NEUILLY	583637,4554	6870611,422	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 65	Ilot 30 LC	27730 NEUILLY	584025,4163	6870554,211	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 67	Ilot 26 LC	27750 LA COUTURE-	582553,0728	6870074,271	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 68	Ilot 27 LC	27750 LA COUTURE-	582416,3325	6869645,187	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 69	Ilot 28 LC	27750 LA COUTURE-	582699,3532	6869486,266	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 70	Ilot 29 LC	27730 NEUILLY	583211,3344	6870083,807	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 85	Ilot 22 LC	27730 ÉPIEDS	583051,2581	6871383,822	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 86	Ilot 20 LC	27730 ÉPIEDS	583146,2122	6871785,017	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 87	Ilot 17 LC	27730 ÉPIEDS	582602,3842	6872056,794	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 88	Ilot 13 LC	27730 ÉPIEDS	581847,0674	6872130,131	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 89	Ilot 19 LC	27730 ÉPIEDS	582923,9333	6872138,759	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL des Longchamps

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 90	Ilot 15 LC	27730 ÉPIEDS	582498,7979	6872783,690	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
-----------	------------	--------------	-------------	-------------	------------	-------------------	----	-----	-----	-----	-----	----------	----------	----------	--

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL des Tourelles

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 107	Ilot 9 T	27640 VILLIERS-EN-	588795,0370	6873446,796	19/11/2021	Pas d'engorgement	0	0,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 109	Ilot 8 T	27640 VILLIERS-EN-	588835,6638	6872750,077	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 111	Ilot 26 T	28260 GUAINVILLE	588722,3366	6872006,341	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 130	Ilot 14 T	27640 VILLIERS-EN-	588164,2535	6872331,192	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 20	Ilot 3 T	27640 VILLIERS-EN-	589451,5202	6875277,885	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 29	Ilot 10 T	27640 VILLIERS-EN-	589130,6287	6873717,742	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 31	Ilot 6 T	27640 VILLIERS-EN-	588488,8457	6873233,934	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 32	Ilot 5 T	27640 VILLIERS-EN-	588382,8707	6872647,785	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 36	Ilot 2 T	28260 GUAINVILLE	588461,9839	6872205,469	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 38	Ilot 23 T	27640 VILLIERS-EN-	589472,7769	6872012,450	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL Hellard

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bio nor 12	Ilot 6 H	27640 BREUILPONT	587486,0465	6875790,494	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 123	Ilot 10 H	78270 CRAVENT	590071,5719	6876765,824	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 13	Ilot 7 H	27640 BREUILPONT	586946,5345	6876955,253	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 75	Ilot 4 H	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585358,2113	6866942,640	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 76	Ilot 1 H	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585323,6825	6866493,992	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 76	Ilot 3 H	27540 IVRY-LA-BATAILLE	584611,5267	6867179,905	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 77	Ilot 2 H	27540 IVRY-LA-BATAILLE	584533,8370	6866640,665	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL HEURGEVILLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 104	Ilot 37 Heur	27640 VILLIERS-EN-	587997,4701	6873337,800	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 110	Ilot 18 Heur	27640 VILLIERS-EN-	588869,8758	6874111,456	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 114	Ilot 51 Heur	78980 SAINT-ILLIERS-LE-	590458,5950	6873793,017	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 115	Ilot 24 Heur	78980 SAINT-ILLIERS-LE-	589731,5902	6874964,188	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 117	Ilot 39 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589226,9634	6875190,728	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 118	Ilot 8 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589098,6684	6875626,711	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 119	Ilot 57 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589102,9449	6875900,269	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 121	Ilot 73 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589949,6917	6875682,278	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 122	Ilot 50 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589669,5810	6876171,690	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 124	Ilot 54 Heur	27640 BREUILPONT	587627,5529	6876977,404	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 127	Ilot 6 Heur	27640 VILLIERS-EN-	590293,9498	6876261,452	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL HEURGEVILLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 128	Ilot 7 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589117,9127	6874938,542	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 129	Ilot 10 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589006,7237	6874575,223	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 17	Ilot 58 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589114,3122	6876234,628	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	10,	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 18	Ilot 14 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589968,2099	6876207,448	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 19	Ilot 9 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589783,2893	6875533,379	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 22	Ilot 18 Heur	27640 VILLIERS-EN-	588858,6868	6874326,578	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 23	Ilot 15 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589549,4193	6874609,252	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 24	Ilot 65 Heur	78980 SAINT- ILLIERS-LE-	590131,3750	6874848,438	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 25	Ilot 72 Heur	78980 SAINT- ILLIERS-LE-	590756,8415	6875185,473	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 26	Ilot 26 Heur	78980 SAINT- ILLIERS-LE-	590968,9562	6875951,954	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 27	Ilot 69 Heur	78980 SAINT- ILLIERS-LE-	591142,9990	6874288,526	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 28	Ilot 22 Heur	78980 SAINT- ILLIERS-LE-	590561,0433	6873581,841	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL HEURGEVILLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 30	Ilot 5 Heur	27640 VILLIERS-EN-	589435,2037	6874092,828	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 33	Ilot 48 Heur	27730 BUEIL	585971,9816	6872665,431	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 34	Ilot 46 Heur	27730 BUEIL	586366,4374	6871934,420	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 35	Ilot 45 Heur	27730 BUEIL	586391,0909	6871244,478	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 37	Ilot 1 Heur	27640 VILLIERS-EN-	588987,9250	6872435,450	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 8	Ilot 64 Heur	27640 BREUILPONT	584330,9805	6875535,973	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 91	Ilot 44 Heur	27730 BUEIL	585200,6738	6871895,022	16/11/2021	Engorgement de 2 à 6 mois	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 92	Ilot 42 Heur	27730 BUEIL	585330,1567	6870889,878	16/11/2021	Engorgement de 2 à 6 mois	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 93	Ilot 43 Heur	27730 BUEIL	585671,1282	6870648,299	16/11/2021	Engorgement de 2 à 6 mois	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE EARL Naticor

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 10	Ilot 20 Na	27640 BREUILPONT	586083,3154	6875652,448	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 6	Ilot 7 Na	27640 BREUILPONT	585624,7917	6873679,559	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 9	Ilot 4 Na	27640 BREUILPONT	586722,0976	6874858,687	14/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 94	Ilot 5 Na	27640 BREUILPONT	585679,7604	6873318,617	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 95	Ilot 7 Na	27640 BREUILPONT	585476,9039	6874190,029	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 96	Ilot 2 Na	27640 BREUILPONT	586141,5827	6874043,355	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 97	Ilot 17 Na	27640 BREUILPONT	586432,9191	6874716,327	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 98	Ilot 18 Na	27640 BREUILPONT	586189,3366	6875021,567	19/11/2021	Engorgement de 2 à 6 mois	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	Sl Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE GUITEL Philippe

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 56	Ilot 3 Gu	27750 LA COUTURE-	581102,9894	6870493,821	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 57	Ilot 2 Gu	27750 LA COUTURE-	581408,2701	6870045,666	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 66	Ilot 1 Gu	27750 LA COUTURE-	581662,6707	6869419,520	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
bionor 82	Ilot 5 Gu	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585839,4560	6865137,263	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 83	Ilot 4 Gu	27540 IVRY-LA-BATAILLE	586366,0197	6865413,354	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 84	Ilot 6 Gu	27540 IVRY-LA-BATAILLE	586741,5200	6865434,924	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE LEGRIS Olivier

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 105	Ilot 1 Le	27640 VILLIERS-EN-	588260,4747	6873754,548	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 108	Ilot 3 Le	27640 VILLIERS-EN-	587961,1198	6874040,929	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 11	Ilot 22 Le	27640 BREUILPONT	586553,7698	6876131,294	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE SCEA LA GAILLIERE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 100	Ilot 1 Gai	27640 VILLIERS-EN-	586532,1893	6873944,135	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 101	Ilot 4 Gai	27640 VILLIERS-EN-	587581,0006	6874435,922	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 102	Ilot 7 Gai	27640 VILLIERS-EN-	588288,8403	6874185,715	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 103	Ilot 2 Gai	27640 VILLIERS-EN-	587701,8513	6873102,920	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 106	Ilot 3 Gai	27640 VILLIERS-EN-	588559,8296	6873966,128	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 112	Ilot 17 Gai	27730 BUEIL	587191,3501	6872130,297	19/11/2021	Pas d'engorgement	0	0,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 113	Ilot 10 Gai	27640 VILLIERS-EN-	587204,1796	6872694,511	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 120	Ilot 14 Gai	27640 VILLIERS-EN-	588074,4470	6875742,119	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 125	Ilot 26 Gai	78270 CRAVENT	588604,7329	6877116,321	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 126	Ilot 16 Gai	78270 CRAVENT	589956,1064	6877069,303	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 14	Ilot 29 Gai	78270 CRAVENT	588434,4574	6877609,947	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	LS Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE SCEA LA GAILLIERE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 15	Ilot 28 Gai	78270 CRAVENT	589511,3474	6877142,447	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	La 30	La 30	La 30	
Bionor 21	Ilot 5 Gai	27640 VILLIERS-EN-	588793,4207	6874848,438	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 99	Ilot 31 Gai	27640 VILLIERS-EN-	586795,4712	6874332,388	19/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE SCEA St-Germain

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Libellé Sondage	Parcelle de périmètre	Commune	X *	Y *	Date	Durée engorgement	Matière organique (o/oo)	pH	Arrêt sur roche (cm)	Arrêt sur cailloux (cm)	Charge en cailloux de surface	H1 (cm)	H2 (cm)	H3 (cm)	H4 (cm)
Bionor 39	Ilot 10 Ger	28260 GUAINVILLE	589131,7370	6871002,177	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 40	Ilot 7 Ger	28260 GILLES	591892,9277	6869852,272	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 42	Ilot 2 Ger	28260 GILLES	592648,9680	6869359,456	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 43	Ilot 6 Ger	28260 GILLES	592505,6659	6868525,849	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 44	Ilot 9 Ger	28260 GILLES	591970,4700	6868927,044	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 45	Ilot 3 Ger	28260 GILLES	592941,5915	6869151,368	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 71	Ilot 59 Ger	27750 LA COUTURE-	581077,5494	6869130,285	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 72	Ilot 53 Ger	27750 LA COUTURE-	581452,1447	6868784,684	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 73	Ilot 51 Ger	27750 LA COUTURE-	582785,8182	6868370,548	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON	0 %	L 30	L 30	L 30	
Bionor 74	Ilot 52 Ger	27780 GARENNES-	584499,3082	6867775,227	16/11/2021	Pas d'engorgement	0	0,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 77	Ilot 13 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585902,0394	6866731,257	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	LS Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES SONDAGES PEDOLOGIQUES PAR PERIMETRE D'EPANDAGE SCEA St-Germain

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Bionor 778	Ilot 11 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585828,6657	6866407,713	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 78	Ilot 12 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	586169,6373	6866972,837	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
bionor 79	Ilot 14 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	586325,0167	6866688,118	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 80	Ilot 15 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	586258,1173	6866358,103	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	
Bionor 81	Ilot 16 Ger	27540 IVRY-LA-BATAILLE	585999,1515	6866012,989	16/11/2021	Pas d'engorgement	10	7,0	NON	NON]10;30] %	A 30	A 30	A 30	

* Projection : Lambert 93

Textures des Horizons

Triangle de texture utilisé : Triangle GEPPA 1963

AA Argile lourde	AS Argile sableuse	AI Argile limoneuse	ALS Limon argilo-sableux	Sa Sable argileux	LSa Limon sablo-argileux	S / SS Sableux	Ls Limon sableux
A Argile	ALs Argile limono-sableuse	AS Argilo-sableux	La Limon argileux	Sal Sable argilo-limoneux	L Limon	SI Sable limoneux	LL Limon pur



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL des Longchamps -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,77
Epandable			5,77
Totale			5,77
Parcelle : 10 - Ilot 10 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	31,95
Epandable			31,95
Totale			31,95
Parcelle : 11 - Ilot 11 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,40
Epandable			8,40
Totale			8,40
Parcelle : 12 - Ilot 12 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	27,22
Epandable			27,22
Totale			27,22
Parcelle : 13 - Ilot 13 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,25
Epandable			1,25
Totale			1,25
Parcelle : 14 - Ilot 14 LC située à ÉPIEDS			
Interdit	Isolement de tiers		0,65
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,47
Epandable			10,47
Totale			11,12

Parcelle : 15 - Ilot 15 LC située à ÉPIEDS			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	4,82
Epanable			4,82
Totale			4,82

Parcelle : 16 - Ilot 16 LC située à ÉPIEDS			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,10
Epanable			7,10
Totale			7,10

Parcelle : 17 - Ilot 17 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,51
Interdit	Isolement de tiers		0,67
Epanable			1,51
Totale			2,18

Parcelle : 18 - Ilot 18 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,14
Epanable			9,14
Totale			9,14

Parcelle : 19 - Ilot 19 LC située à ÉPIEDS			
Interdit	Isolement de tiers		0,14
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,74
Epanable			0,74
Totale			0,88

Parcelle : 2 - Ilot 2 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epande au plus proche des besoins de la culture	1,97
Epanable			1,97
Totale			1,97

Parcelle : 20 - Ilot 20 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,49
Interdit	Isolement de tiers		0,21
Epanable			0,49
Totale			0,70

Parcelle : 21 - Ilot 21 LC située à ÉPIEDS			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,15
Interdit	Isolement de tiers		0,93
Epandable			1,15
Totale			2,08

Parcelle : 22 - Ilot 22 LC située à ÉPIEDS			
Interdit	Isolement de tiers		0,23
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,65
Epandable			0,65
Totale			0,88

Parcelle : 23 - Ilot 23 LC située à SEREZ			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	15,60
Epandable			15,60
Totale			15,60

Parcelle : 24 - Ilot 24 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,87
Epandable			3,87
Totale			3,87

Parcelle : 25 - Ilot 25 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,31
Epandable			8,31
Totale			8,31

Parcelle : 26 - Ilot 26 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,37
Epandable			9,37
Totale			9,37

Parcelle : 27 - Ilot 27 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,76
Epandable			10,76
Totale			10,76

Parcelle : 28 - Ilot 28 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	11,06
Epandable			11,06
Totale			11,06

Parcelle : 29 - Ilot 29 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,08
Epandable			5,08
Totale			5,08

Parcelle : 3 - Ilot 3 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	20,77
Epandable			20,77
Totale			20,77

Parcelle : 30 - Ilot 30 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,37
Epandable			5,37
Totale			5,37

Parcelle : 31 - Ilot 31 LC située à VILLEGATS			
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,89
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		3,57
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,03
Epandable			10,92
Totale			14,49

Parcelle : 32 - Ilot 32 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,78
Epandable			3,78
Totale			3,78

Parcelle : 34 - Ilot 34 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,22
Epandable			0,22
Totale			0,22

Parcelle : 36 - Ilot 36 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,67
Epandable			0,67
Totale			0,67

Parcelle : 37 - Ilot 37 LC située à NEUILLY			
Interdit	Isolement de tiers		0,01
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,96
Epandable			4,96
Totale			4,97

Parcelle : 38 - Ilot 38 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,95
Interdit	Isolement de tiers		0,06
Epandable			7,95
Totale			8,01

Parcelle : 4 - Ilot 4 LC située à NEUILLY			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,63
Epandable			1,63
Totale			1,63

Parcelle : 5 - Ilot 5 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,81
Epandable			9,81
Totale			9,81

Parcelle : 6 - Ilot 6 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,22

Parcelle : 6 - Ilot 6 LC située à LA COUTURE-BOUSSEY			
		Epondable	5,22
		Totale	5,22
Parcelle : 7 - Ilot 7 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	
			9,73
		Epondable	9,73
		Totale	9,73
Parcelle : 8 - Ilot 8 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	
			10,49
		Epondable	10,49
		Totale	10,49
Parcelle : 9 - Ilot 9 LC située à ÉPIEDS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	
			17,79
		Epondable	17,79
		Totale	17,79

Superficie épondable : 285,99 ha

Superficie totale : 292,46 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL Naticor -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 15 - Ilot 15 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,29
Epandable			10,29
Totale			10,29
Parcelle : 17 - Ilot 17 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,86
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		1,74
Epandable			9,86
Totale			11,60
Parcelle : 18 - Ilot 18 Na située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		5,56
Epandable			0,00
Totale			5,56
Parcelle : 19 - Ilot 19 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,77
Interdit	Isolement de tiers		0,37
Epandable			3,77
Totale			4,14

Parcelle : 2 - Ilot 2 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,08
Epandable			18,08
Totale			18,08

Parcelle : 20 - Ilot 20 Na située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de tiers		0,62
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	17,81
Epandable			17,81
Totale			18,43

Parcelle : 22 - Ilot 22 Na située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage		2,52
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	31,05
Epandable			31,05
Totale			33,57

Parcelle : 4 - Ilot 4 Na située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		8,14
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,90
Epandable			5,90
Totale			14,04

Parcelle : 5 - Ilot 5 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	27,88
Epandable			27,88
Totale			27,88

Parcelle : 6 - Ilot 6 Na située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		5,95
		Epandable	0,00
		Totale	5,95

Parcelle : 7 - Ilot 7 Na située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	40,14
		Epandable	40,14
		Totale	40,14

Superficie épandable : 164,78 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021

Superficie totale : 189,68 ha



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL des Tourelles -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 10 - Ilot 10 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de tiers		0,56
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,08
Epandable			12,08
Totale			12,64
Parcelle : 11 - Ilot 11 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,90
Interdit	Isolement de tiers		0,32
Epandable			4,90
Totale			5,22
Parcelle : 12 - Ilot 12 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de tiers		0,09
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,24
Epandable			0,24
Totale			0,33
Parcelle : 13 - Ilot 13 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,57
Interdit	Isolement de tiers		0,14
Epandable			0,57
Totale			0,71
Parcelle : 14 - Ilot 14 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,60
Epandable			5,60
Totale			5,60

Parcelle : 18 - Ilot 18 T située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,45
Epandable			4,45
Totale			4,45

Parcelle : 2 - Ilot 2 T située à GUAINVILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,96
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,87
Epandable			5,96
Totale			7,83

Parcelle : 21 - Ilot 21 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,08
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,89
Epandable			0,08
Totale			1,97

Parcelle : 22 - Ilot 22 T située à GUAINVILLE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,00
Epandable			1,00
Totale			1,00

Parcelle : 23 - Ilot 23 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,01
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,22
Epandable			3,22
Totale			3,23

Parcelle : 24 - Ilot 24 T située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,01
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,82
Epandable			0,01
Totale			1,83

Parcelle : 25 - Ilot 25 T située à GUAINVILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,76
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,32
Epandable			4,76
Totale			5,08

Parcelle : 26 - Ilot 26 T située à GUAINVILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,81
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,69
Epandable			8,81
Totale			9,50

Parcelle : 28 - Ilot 28 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,12
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,31
Epandable			1,12
Totale			1,43

Parcelle : 29 - Ilot 29 T située à GUAINVILLE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,38
Epandable			2,38
Totale			2,38

Parcelle : 3 - Ilot 3 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,17
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,54
Epandable			15,54
Totale			16,71

Parcelle : 4 - Ilot 4 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,14
Epandable			5,14
Totale			5,14

Parcelle : 5 - Ilot 5 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,91
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		6,44
Epandable			15,91
Totale			22,35

Parcelle : 6 - Ilot 6 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,62
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,52
Epandable			8,62
Totale			9,14

Parcelle : 7 - Ilot 7 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,69
		Epondable	6,69
		Totale	6,69

Parcelle : 8 - Ilot 8 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,98
Interdit	Isolement de surfaces en eau		3,90
		Epondable	3,98
		Totale	7,88

Parcelle : 9 - Ilot 9 T située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Interdit	Isolement de tiers		1,93
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	30,68
		Epondable	30,68
		Totale	32,61

Superficie épondable : 141,74 ha
 Superficie totale : 163,72 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL Bois Géline -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 BG située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,40
Epandable			0,00
Totale			1,40
Parcelle : 10 - Ilot 10 BG située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,85
Epandable			2,85
Totale			2,85
Parcelle : 12 - Ilot 12 BG située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,00
Epandable			5,00
Totale			5,00
Parcelle : 21 - Ilot 21 BG située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage		0,03
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,27
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,82
Epandable			4,09
Totale			4,12

Parcelle : 21 - Ilot 21 BG située à BREUILPONT

Superficie épanachable : 11,94 ha

Superficie totale : 13,37 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

SCEA LA GAILLIERE -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	5,87
Epandable			5,87
Totale			5,87
Parcelle : 10 - Ilot 10 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,85
Epandable			3,85
Totale			3,85
Parcelle : 11 - Ilot 11 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,26
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,05
Epandable			2,05
Totale			3,31
Parcelle : 12 - Ilot 12 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,16
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,67
Epandable			2,16
Totale			3,83
Parcelle : 13 - Ilot 13 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		2,73
Epandable			0,00
Totale			2,73

Parcelle : 14 - Ilot 14 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	21,53
		Epondable	21,53
		Totale	21,53

Parcelle : 15 - Ilot 15 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,28
		Epondable	5,28
		Totale	5,28

Parcelle : 16 - Ilot 16 Gai située à CRAVENT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,60
		Epondable	5,60
		Totale	5,60

Parcelle : 17 - Ilot 17 Gai située à BUEIL			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,56
		Epondable	13,56
		Totale	13,56

Parcelle : 2 - Ilot 2 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		5,36
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,20
		Epondable	16,20
		Totale	21,56

Parcelle : 25 - Ilot 25 Gai située à CRAVENT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,11
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,13
		Epondable	2,24
		Totale	2,24

Parcelle : 26 - Ilot 26 Gai située à CRAVENT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,31
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,51
		Epondable	0,31
		Totale	0,82

Parcelle : 27 - Ilot 27 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,99
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,84
Epondable			5,99
Totale			6,83

Parcelle : 28 - Ilot 28 Gai située à CRAVENT			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,79
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,84
Epondable			7,84
Totale			8,63

Parcelle : 29 - Ilot 29 Gai située à CRAVENT			
Interdit	Isolement de tiers		0,15
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,28
Epondable			12,28
Totale			12,43

Parcelle : 3 - Ilot 3 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,66
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,83
Epondable			9,83
Totale			10,49

Parcelle : 30 - Ilot 30 Gai située à CRAVENT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,28
Epondable			1,28
Totale			1,28

Parcelle : 31 - Ilot 31 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	8,76
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau		6,76
Epondable			8,76
Totale			15,52

Parcelle : 32 - Ilot 32 Gai située à CRAVENT			
Sous contrainte	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,86
Interdit	Isolement de cours d'eau		1,17
Epandable			0,86
Totale			2,03

Parcelle : 4 - Ilot 4 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,90
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,18
Epandable			15,90
Totale			17,08

Parcelle : 5 - Ilot 5 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,79
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,87
Epandable			16,79
Totale			17,66

Parcelle : 6 - Ilot 6 Gai située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45
Epandable			2,45
Totale			2,45

Parcelle : 7 - Ilot 7 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		2,91
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,83
Epandable			4,83
Totale			7,74

Parcelle : 8 - Ilot 8 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,03
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,80
Epandable			5,03
Totale			5,83

Parcelle : 9 - Ilot 9 Gai située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,77
Epandable			0,00
Totale			1,77

Superficie épanachable : 170,49 ha

Superficie totale : 199,92 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

SCEA St-Germain -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 10 - Ilot 10 Ger située à GUAINVILLE			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		2,19
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,57
Epandable			14,57
Totale			16,76
Parcelle : 11 - Ilot 11 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,50
Epandable			10,50
Totale			10,50
Parcelle : 12 - Ilot 12 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,06
Epandable			7,06
Totale			7,06
Parcelle : 13 - Ilot 13 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,20
Epandable			13,20
Totale			13,20

Parcelle : 14 - Ilot 14 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17
Epandable			4,17
Totale			4,17

Parcelle : 15 - Ilot 15 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,69
Interdit	Isolement de tiers		0,06
Epandable			1,69
Totale			1,75

Parcelle : 16 - Ilot 16 Ger située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,03
Epandable			4,03
Totale			4,03

Parcelle : 2 - Ilot 2 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,38
Interdit	Isolement de surfaces en eau		2,47
Epandable			16,38
Totale			18,85

Parcelle : 3 - Ilot 3 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,50
Epandable			5,50
Totale			5,50

Parcelle : 4 - Ilot 4 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,93
Interdit	Isolement de tiers		0,54
Epandable			9,93
Totale			10,47

Parcelle : 50 - Ilot 50 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,97
Interdit	Isolement de surfaces en eau		3,41
Epandable			6,97
Totale			10,38

Parcelle : 51 - Ilot 51 Ger située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,40
Interdit	Isolement de tiers		0,45
Epandable			7,40
Totale			7,85

Parcelle : 52 - Ilot 52 Ger située à GARENNES-SUR-EURE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,17
Epandable			16,17
Totale			16,17

Parcelle : 53 - Ilot 53 Ger située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,06
Epandable			16,06
Totale			16,06

Parcelle : 59 - Ilot 59 Ger située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	30,36
Epandable			30,36
Totale			30,36

Parcelle : 6 - Ilot 6 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,85
Epandable			5,85
Totale			5,85

Parcelle : 7 - Ilot 7 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,17
Interdit	Isolement de tiers		0,10
Epandable			3,17
Totale			3,27

Parcelle : 8 - Ilot 8 Ger située à GILLES			
Interdit	Isolement de tiers, Périmètres de captage		4,88
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,01
Epandable			0,01
Totale			4,89

Parcelle : 9 - Ilot 9 Ger située à GILLES			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,74
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,22
Epandable			3,96
Totale			3,96

Superficie épandable : 176,98 ha

Superficie totale : 191,08 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

GUITEL Philippe -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 Gu située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,86
Interdit	Isolement de tiers		0,26
Epandable			12,86
Totale			13,12
Parcelle : 2 - Ilot 2 Gu située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,80
Epandable			18,80
Totale			18,80
Parcelle : 3 - Ilot 3 Gu située à LA COUTURE-BOUSSEY			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	23,09
Epandable			23,09
Totale			23,09
Parcelle : 4 - Ilot 4 Gu située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,85
Epandable			3,85
Totale			3,85
Parcelle : 5 - Ilot 5 Gu située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,49
Epandable			9,49
Totale			9,49

Parcelle : 6 - Ilot 6 Gu située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,31
		Epondable	4,31
		Totale	4,31

Superficie épondable : 72,40 ha

Superficie totale : 72,66 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL Hellard -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 H située à IVRY-LA-BATAILLE			
Interdit	Isolement de tiers		0,47
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	36,27
Epandable			36,27
Totale			36,74
Parcelle : 10 - Ilot 10 H située à CRAVENT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,08
Epandable			5,08
Totale			5,08
Parcelle : 2 - Ilot 2 H située à IVRY-LA-BATAILLE			
Interdit	Isolement de tiers		0,22
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	55,72
Epandable			55,72
Totale			55,94
Parcelle : 3 - Ilot 3 H située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,13
Interdit	Isolement de tiers		0,23
Epandable			14,13
Totale			14,36

Parcelle : 4 - Ilot 4 H située à IVRY-LA-BATAILLE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,01
Interdit	Isolement de tiers		0,11
Epandable			22,01
Totale			22,12

Parcelle : 5 - Ilot 5 H située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,54
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		3,47
Epandable			3,54
Totale			7,01

Parcelle : 6 - Ilot 6 H située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,37
Epandable			22,37
Totale			22,37

Parcelle : 7 - Ilot 7 H située à BREUILPONT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,95
Epandable			29,95
Totale			29,95

Parcelle : 8 - Ilot 8 H située à BREUILPONT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,68
Epandable			2,68
Totale			2,68

Parcelle : 9 - Ilot 9 H située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,06
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	3,37
Epandable			3,37
Totale			3,43

Parcelle : 9 - Ilot 9 H située à BREUILPONT

Superficie épanachable : 195,12 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021

Superficie totale : 199,68 ha



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

EARL HEURGEVILLE -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,40
Interdit	Isolement de surfaces en eau		4,88
Epandable			8,40
Totale			13,28
Parcelle : 10 - Ilot 10 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,52
Epandable			2,52
Totale			2,52
Parcelle : 11 - Ilot 11 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,39
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,71
Epandable			4,71
Totale			5,10
Parcelle : 12 - Ilot 12 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,20
Epandable			4,20
Totale			4,20
Parcelle : 13 - Ilot 13 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,70
Epandable			2,70
Totale			2,70
Parcelle : 14 - Ilot 14 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,56
Epandable			10,56
Totale			10,56

Parcelle : 15 - Ilot 15 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,70
		Epondable	4,70
		Totale	4,70

Parcelle : 16 - Ilot 16 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,04
		Epondable	4,04
		Totale	4,04

Parcelle : 17 - Ilot 17 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,70
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,92
		Epondable	3,92
		Totale	5,62

Parcelle : 18 - Ilot 18 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		4,83
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,19
		Epondable	4,19
		Totale	9,02

Parcelle : 19 - Ilot 19 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,71
		Epondable	3,71
		Totale	3,71

Parcelle : 2 - Ilot 2 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		5,97
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,62
		Epondable	2,62
		Totale	8,59

Parcelle : 21 - Ilot 21 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,49
Interdit	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers		0,82
		Epondable	2,49
		Totale	3,31

Parcelle : 22 - Ilot 22 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,22
		Epondable	4,22
		Totale	4,22

Parcelle : 23 - Ilot 23 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,16
Epondable			0,16
Totale			0,16

Parcelle : 24 - Ilot 24 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,17
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17
Epondable			4,17
Totale			4,34

Parcelle : 26 - Ilot 26 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,66
Epondable			1,66
Totale			1,66

Parcelle : 27 - Ilot 27 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,24
Interdit	Isolement de tiers		0,86
Epondable			3,24
Totale			4,10

Parcelle : 3 - Ilot 3 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,69
Epondable			5,69
Totale			5,69

Parcelle : 31 - Ilot 31 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,26
Epondable			1,26
Totale			1,26

Parcelle : 35 - Ilot 35 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,60
Interdit	Isolement de tiers		0,60
Epondable			0,60
Totale			1,20

Parcelle : 36 - Ilot 36 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,77
		Epondable	4,77
		Totale	4,77

Parcelle : 37 - Ilot 37 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,61
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,20
		Epondable	9,61
		Totale	9,81

Parcelle : 38 - Ilot 38 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,07
		Epondable	3,07
		Totale	3,07

Parcelle : 39 - Ilot 39 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,52
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,35
		Epondable	3,35
		Totale	3,87

Parcelle : 40 - Ilot 40 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,45
		Epondable	1,45
		Totale	1,45

Parcelle : 42 - Ilot 42 Heur située à BUEIL			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		17,44
		Epondable	0,00
		Totale	17,44

Parcelle : 43 - Ilot 43 Heur située à BUEIL			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,68
		Epondable	0,00
		Totale	1,68

Parcelle : 44 - Ilot 44 Heur située à BUEIL			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		2,84
		Epondable	0,00
		Totale	2,84

Parcelle : 45 - Ilot 45 Heur située à BUEIL			
Interdit	Isolement de tiers		2,48
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,12
Epdable			12,12
Totale			14,60

Parcelle : 46 - Ilot 46 Heur située à BUEIL			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,20
Interdit	Isolement de tiers		2,25
Epdable			10,20
Totale			12,45

Parcelle : 47 - Ilot 47 Heur située à BUEIL			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,91
Epdable			7,91
Totale			7,91

Parcelle : 48 - Ilot 48 Heur située à BUEIL			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,92
Epdable			12,92
Totale			12,92

Parcelle : 49 - Ilot 49 Heur située à BUEIL			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,81
Epdable			13,81
Totale			13,81

Parcelle : 5 - Ilot 5 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,05
		Epondable	6,05
		Totale	6,05

Parcelle : 50 - Ilot 50 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,79
		Epondable	5,79
		Totale	5,79

Parcelle : 51 - Ilot 51 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,63
Interdit	Isolement de tiers		0,93
		Epondable	2,63
		Totale	3,56

Parcelle : 52 - Ilot 52 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,70
		Epondable	0,70
		Totale	0,70

Parcelle : 54 - Ilot 54 Heur située à BREUILPONT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,62
		Epondable	8,62
		Totale	8,62

Parcelle : 56 - Ilot 56 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,08
		Epondable	3,08
		Totale	3,08

Parcelle : 57 - Ilot 57 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,16
		Epondable	8,16
		Totale	8,16

Parcelle : 58 - Ilot 58 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,48
		Epondable	16,48
		Totale	16,48

Parcelle : 59 - Ilot 59 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,10
Ependable			1,10
Totale			1,10

Parcelle : 6 - Ilot 6 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,03
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,63
Ependable			10,63
Totale			10,66

Parcelle : 60 - Ilot 60 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,08
Ependable			0,08
Totale			0,08

Parcelle : 61 - Ilot 61 Heur située à CRAVENT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,34
Sous contrainte		Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,16
Ependable			1,50
Totale			1,50

Parcelle : 62 - Ilot 62 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,04
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,21
Ependable			1,21
Totale			1,25

Parcelle : 63 - Ilot 63 Heur située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,37
Ependable			0,00
Totale			1,37

Parcelle : 64 - Ilot 64 Heur située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		5,35
Ependable			0,00
Totale			5,35

Parcelle : 65 - Ilot 65 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,86
Ependable			16,86
Totale			16,86

Parcelle : 66 - Ilot 66 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Interdit	Isolement de cours d'eau		0,35
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,73
Ependable			5,73
Totale			6,08

Parcelle : 67 - Ilot 67 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,96
Ependable			4,96
Totale			4,96

Parcelle : 69 - Ilot 69 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,68
Ependable			9,68
Totale			9,68

Parcelle : 7 - Ilot 7 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		2,44
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,62
Ependable			7,62
Totale			10,06

Parcelle : 70 - Ilot 70 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,19
Ependable			8,19
Totale			8,19

Parcelle : 71 - Ilot 71 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,77
Ependable			4,77
Totale			4,77

Parcelle : 72 - Ilot 72 Heur située à SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,96
		Epondable	5,96
		Totale	5,96

Parcelle : 73 - Ilot 73 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,47
		Epondable	8,47
		Totale	8,47

Parcelle : 74 - Ilot 74 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,07
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,51
		Epondable	1,07
		Totale	1,58

Parcelle : 8 - Ilot 8 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	13,33
Interdit	Isolement de surfaces en eau		1,94
		Epondable	13,33
		Totale	15,27

Parcelle : 9 - Ilot 9 Heur située à VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,04
		Epondable	2,04
		Totale	2,04

Superficie épondable : 313,68 ha
 Superficie totale : 374,27 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



LISTE DES PARCELLES DE PERIMETRE PAR EXPLOITATION

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

LEGRIS Olivier -

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

- -

Produit d'épandage : Digestat

Aptitude	Motif d'exclusion	Recommandation agronomique	Surface (ha)
Parcelle : 1 - Ilot 1 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de points d'eau		0,35
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,02
Epandable			15,02
Totale			15,37
Parcelle : 10 - Ilot 10 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,36
Epandable			0,36
Totale			0,36
Parcelle : 2 - Ilot 2 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,23
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,71
Epandable			3,71
Totale			3,94
Parcelle : 20 - Ilot 20 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,04
Interdit	Isolement de tiers		0,23
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,01
Epandable			5,05
Totale			5,28

Parcelle : 21 - Ilot 21 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte	Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,86
Interdit	Isolement de tiers		0,49
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,21
Epdable			8,07
Totale			8,56

Parcelle : 22 - Ilot 22 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,23
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		7,90
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	35,01
Epdable			35,24
Totale			43,14

Parcelle : 24 - Ilot 24 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		1,43
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,84
Epdable			3,84
Totale			5,27

Parcelle : 3 - Ilot 3 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers		0,93
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,88
Epdable			8,88
Totale			9,81

Parcelle : 4 - Ilot 4 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,50
Epdable			7,50
Totale			7,50

Parcelle : 5 - Ilot 5 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,92
Interdit	Isolement de surfaces en eau		2,45
Ependable			0,92
Totale			3,37

Parcelle : 6 - Ilot 6 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte	Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,66
Ependable			1,66
Totale			1,66

Parcelle : 7 - Ilot 7 Le située à VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		0,19
Sans contrainte		Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,74
Ependable			7,74
Totale			7,93

Parcelle : 8 - Ilot 8 Le située à BREUILPONT			
Interdit	Isolement de surfaces en eau		3,26
Sous contrainte		Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,40
Sous contrainte	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,65
Ependable			19,05
Totale			22,31

Parcelle : 9 - Ilot 9 Le située à BREUILPONT			
Sous contrainte		Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,98
Ependable			13,98
Totale			13,98

Superficie épendable : 131,02 ha

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021

Superficie totale : 148,48 ha



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL Bois Géline

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									13,37	11,94	11,94	0,00	1,43		
Ilot 1 BG			TL	584859,3	6874381,0	BREUILPONT			1,40	0,00	0,00	0,00	1,40		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 10 BG			TL	585446,7	6874639,3	BREUILPONT			2,85	2,85	2,85	0,00	0,00		
Ilot 12 BG			TL	585374,7	6874406,3	BREUILPONT			5,00	5,00	5,00	0,00	0,00		
Ilot 21 BG			TL	585896,6	6876120,4	BREUILPONT			4,12	4,09	4,09	0,00	0,03	Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Total :									13,37	11,94	11,94	0,00	1,43		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL des Longchamps

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									292,46	285,99	144,34	141,65	6,47		
Ilot 1 LC			TL	583558,1	6870942,8	NEUILLY			5,77	5,77	5,77	0,00	0,00		
Ilot 10 LC			TL	581735,0	6871326,6	ÉPIEDS			31,95	31,95	0,00	31,95	0,00		
Ilot 11 LC			TL	582263,7	6871615,3	ÉPIEDS			8,40	8,40	0,00	8,40	0,00		
Ilot 12 LC			TL	581317,8	6871620,0	ÉPIEDS			27,22	27,22	0,00	27,22	0,00		
Ilot 13 LC			TL	581860,3	6872077,5	ÉPIEDS			1,25	1,25	0,00	1,25	0,00		
Ilot 14 LC			TL	582157,7	6872164,2	ÉPIEDS			11,12	10,47	0,00	10,47	0,65		Isolement de tiers
Ilot 15 LC			TL	582490,3	6872794,2	ÉPIEDS			4,82	4,82	4,82	0,00	0,00		
Ilot 16 LC			TL	582716,0	6873011,6	ÉPIEDS			7,10	7,10	7,10	0,00	0,00		
Ilot 17 LC			TL	582599,0	6872030,6	ÉPIEDS			2,18	1,51	0,00	1,51	0,67		Isolement de tiers
Ilot 18 LC			TL	582798,5	6872413,4	ÉPIEDS			9,14	9,14	0,00	9,14	0,00		
Ilot 19 LC			TL	582918,7	6872137,7	ÉPIEDS			0,88	0,74	0,00	0,74	0,14		Isolement de tiers
Ilot 2 LC			TL	583329,6	6870648,8	NEUILLY			1,97	1,97	1,97	0,00	0,00		
Ilot 20 LC			TL	583152,8	6871783,3	ÉPIEDS			0,70	0,49	0,00	0,49	0,21		Isolement de tiers
Ilot 21 LC			TL	583073,1	6871725,5	ÉPIEDS			2,08	1,15	1,15	0,00	0,93		Isolement de tiers
Ilot 22 LC			TL	583062,5	6871375,4	ÉPIEDS			0,88	0,65	0,00	0,65	0,23		Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									292,46	285,99	144,34	141,65	6,47		
Ilot 23 LC			TL	581048,0	6871271,9	SEREZ			15,60	15,60	15,60	0,00	0,00		
Ilot 24 LC			TL	581679,6	6872013,1	ÉPIEDS			3,87	3,87	0,00	3,87	0,00		
Ilot 25 LC			TL	581131,5	6869845,3	LA COUTURE-BOUSSEY			8,31	8,31	8,31	0,00	0,00		
Ilot 26 LC			TL	582522,1	6870021,1	LA COUTURE-BOUSSEY			9,37	9,37	9,37	0,00	0,00		
Ilot 27 LC			TL	582402,1	6869639,5	LA COUTURE-BOUSSEY			10,76	10,76	10,76	0,00	0,00		
Ilot 28 LC			TL	582676,7	6869475,0	LA COUTURE-BOUSSEY			11,06	11,06	11,06	0,00	0,00		
Ilot 29 LC			TL	583199,3	6870106,0	NEUILLY			5,08	5,08	5,08	0,00	0,00		
Ilot 3 LC			TL	582929,6	6870706,1	NEUILLY			20,77	20,77	20,77	0,00	0,00		
Ilot 30 LC			TL	584041,1	6870537,3	NEUILLY			5,37	5,37	5,37	0,00	0,00		
Ilot 31 LC			TL	588079,7	6878495,8	VILLEGATS			14,49	10,92	10,92	0,00	3,57	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 32 LC			TL	583637,9	6870603,2	NEUILLY			3,78	3,78	3,78	0,00	0,00		
Ilot 34 LC			TL	583225,9	6870763,9	NEUILLY			0,22	0,22	0,22	0,00	0,00		
Ilot 36 LC			TL	583325,6	6870949,3	NEUILLY			0,67	0,67	0,67	0,00	0,00		
Ilot 37 LC			TL	583023,7	6871096,0	NEUILLY			4,97	4,96	4,96	0,00	0,01		Isolement de tiers
Ilot 38 LC			TL	582639,9	6871005,3	ÉPIEDS			8,01	7,95	0,00	7,95	0,06		Isolement de tiers
Ilot 4 LC			TL	583344,4	6871189,6	NEUILLY			1,63	1,63	1,63	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanchabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									292,46	285,99	144,34	141,65	6,47		
Ilot 5 LC			TL	582011,2	6870347,4	LA COUTURE-BOUSSEY			9,81	9,81	9,81	0,00	0,00		
Ilot 6 LC			TL	581458,3	6870491,3	LA COUTURE-BOUSSEY			5,22	5,22	5,22	0,00	0,00		
Ilot 7 LC			TL	581664,8	6870697,9	ÉPIEDS			9,73	9,73	0,00	9,73	0,00		
Ilot 8 LC			TL	582187,6	6870600,7	ÉPIEDS			10,49	10,49	0,00	10,49	0,00		
Ilot 9 LC			TL	582012,3	6870946,3	ÉPIEDS			17,79	17,79	0,00	17,79	0,00		
Total :									292,46	285,99	144,34	141,65	6,47		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL des Tourelles

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									163,72	141,74	19,53	122,21	21,98		
Ilot 10 T			TL	589117,8	6873634,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			12,64	12,08	0,00	12,08	0,56	,	Isolement de tiers
Ilot 11 T			TL	589007,5	6872750,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,22	4,90	0,00	4,90	0,32		Isolement de tiers
Ilot 12 T			TL	589021,8	6872919,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			0,33	0,24	0,00	0,24	0,09	,	Isolement de tiers
Ilot 13 T			TL	589144,2	6872777,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			0,71	0,57	0,00	0,57	0,14	,	Isolement de tiers
Ilot 14 T			TL	588165,4	6872274,0	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,60	5,60	0,00	5,60	0,00		
Ilot 18 T			TL	589945,1	6875192,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			4,45	4,45	0,00	4,45	0,00		
Ilot 2 T			TL	588424,6	6872110,4	GUAINVILLE			7,83	5,96	5,96	0,00	1,87	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 21 T			TL	589741,8	6872625,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,97	0,08	0,00	0,08	1,89	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 22 T			TL	589577,4	6871603,2	GUAINVILLE			1,00	1,00	0,00	1,00	0,00		
Ilot 23 T			TL	589408,2	6872022,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,23	3,22	0,00	3,22	0,01		Isolement de surfaces en eau
Ilot 24 T			TL	589509,2	6871944,3	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,83	0,01	0,00	0,01	1,82	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 25 T			TL	588677,2	6871817,1	GUAINVILLE			5,08	4,76	4,76	0,00	0,32	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 26 T			TL	588730,2	6872027,3	GUAINVILLE			9,50	8,81	8,81	0,00	0,69		Isolement de surfaces en eau

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									163,72	141,74	19,53	122,21	21,98		
Ilot 28 T			TL	589747,9	6872028,7	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			1,43	1,12	0,00	1,12	0,31	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 29 T			TL	589688,8	6871775,4	GUAINVILLE			2,38	2,38	0,00	2,38	0,00		
Ilot 3 T			TL	589540,3	6875129,8	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			16,71	15,54	0,00	15,54	1,17	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 4 T			TL	588113,3	6872828,6	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			5,14	5,14	0,00	5,14	0,00		
Ilot 5 T			TL	588517,5	6872829,2	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			22,35	15,91	0,00	15,91	6,44	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 6 T			TL	588434,1	6873199,1	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			9,14	8,62	0,00	8,62	0,52		Isolement de surfaces en eau
Ilot 7 T			TL	588067,3	6872490,9	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			6,69	6,69	0,00	6,69	0,00		
Ilot 8 T			TL	588729,0	6872658,2	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			7,88	3,98	0,00	3,98	3,90	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 9 T			TL	588721,3	6873456,5	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			32,61	30,68	0,00	30,68	1,93		Isolement de tiers
Total :									163,72	141,74	19,53	122,21	21,98		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL Hellard

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									199,68	195,12	191,58	3,54	4,56		
Ilot 1 H			TL	585234,5	6866555,7	IVRY-LA-BATAILLE			36,74	36,27	36,27	0,00	0,47		Isolement de tiers
Ilot 10 H			TL	590101,1	6876740,9	CRAVENT			5,08	5,08	5,08	0,00	0,00		
Ilot 2 H			TL	584556,1	6866633,2	IVRY-LA-BATAILLE			55,94	55,72	55,72	0,00	0,22		Isolement de tiers
Ilot 3 H			TL	584758,8	6867107,9	IVRY-LA-BATAILLE			14,36	14,13	14,13	0,00	0,23	,	Isolement de tiers
Ilot 4 H			TL	585258,0	6866999,3	IVRY-LA-BATAILLE			22,12	22,01	22,01	0,00	0,11	,	Isolement de tiers
Ilot 5 H			TL	588559,3	6874336,3	VILLIERS-EN-DESŒUVRE			7,01	3,54	0,00	3,54	3,47	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 6 H			TL	587565,8	6875721,1	BREUILPONT			22,37	22,37	22,37	0,00	0,00		
Ilot 7 H			TL	586962,8	6876926,6	BREUILPONT			29,95	29,95	29,95	0,00	0,00		Périmètre de captage
Ilot 8 H			TL	587372,4	6877115,1	BREUILPONT			2,68	2,68	2,68	0,00	0,00		Périmètre de captage
Ilot 9 H			TL	586593,5	6875442,4	BREUILPONT			3,43	3,37	3,37	0,00	0,06	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Total :									199,68	195,12	191,58	3,54	4,56		

* ZV : Zone vulnérable

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									199,68	195,12	191,58	3,54	4,56		

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		
Ilot 1 Heur			TL	588930,6	6872394,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			13,28	8,40	0,00	8,40	4,88	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 10 Heur			TL	588994,1	6874582,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			2,52	2,52	0,00	2,52	0,00		
Ilot 11 Heur			TL	588844,1	6875319,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,10	4,71	0,00	4,71	0,39	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 12 Heur			TL	589742,4	6874210,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			4,20	4,20	0,00	4,20	0,00		
Ilot 13 Heur			TL	589835,3	6874172,4	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			2,70	2,70	0,00	2,70	0,00		
Ilot 14 Heur			TL	589841,7	6876118,6	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			10,56	10,56	0,00	10,56	0,00		
Ilot 15 Heur			TL	589667,2	6874568,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			4,70	4,70	0,00	4,70	0,00		
Ilot 16 Heur			TL	589448,2	6874597,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			4,04	4,04	0,00	4,04	0,00		
Ilot 17 Heur			TL	590731,8	6873545,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,62	3,92	3,92	0,00	1,70	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 18 Heur			TL	588818,7	6874206,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			9,02	4,19	0,00	4,19	4,83	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 19 Heur			TL	589017,2	6874744,3	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,71	3,71	0,00	3,71	0,00		
Ilot 2 Heur			TL	588534,3	6874845,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			8,59	2,62	0,00	2,62	5,97	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 21 Heur			TL	589571,0	6874784,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,31	2,49	0,00	2,49	0,82	,	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		
Ilot 22 H eur			TL	590534,2	6873610,2	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			4,22	4,22	4,22	0,00	0,00		
Ilot 23 H eur			TL	589662,3	6874471,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			0,16	0,16	0,00	0,16	0,00		
Ilot 24 H eur			TL	589760,3	6874985,9	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			4,34	4,17	4,17	0,00	0,17	,	Isolement de points d'eau
Ilot 26 H eur			TL	590938,8	6875941,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			1,66	1,66	1,66	0,00	0,00		
Ilot 27 H eur			TL	590941,9	6874223,6	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			4,10	3,24	3,24	0,00	0,86	,	Isolement de tiers
Ilot 3 Heur			TL	589110,5	6873914,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,69	5,69	0,00	5,69	0,00		
Ilot 31 H eur			TL	588351,6	6873334,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,26	1,26	0,00	1,26	0,00		
Ilot 35 H eur			TL	589300,5	6873499,3	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,20	0,60	0,00	0,60	0,60		Isolement de tiers
Ilot 36 H eur			TL	588170,1	6872627,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			4,77	4,77	0,00	4,77	0,00		
Ilot 37 H eur			TL	588100,4	6873222,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			9,81	9,61	0,00	9,61	0,20		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 38 H eur			TL	587660,3	6872803,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,07	3,07	0,00	3,07	0,00		
Ilot 39 H eur			TL	589210,6	6875185,3	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,87	3,35	0,00	3,35	0,52		Isolement de surfaces en eau
Ilot 40 H eur			TL	589592,2	6875047,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,45	1,45	1,45	0,00	0,00		
Ilot 42 H eur			TL	585168,5	6870822,0	BUEIL			17,44	0,00	0,00	0,00	17,44		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 43 H eur			TL	585675,9	6870678,4	BUEIL			1,68	0,00	0,00	0,00	1,68		Isolement de surfaces en eau
Ilot 44 H eur			TL	585191,9	6871903,2	BUEIL			2,84	0,00	0,00	0,00	2,84		Isolement de surfaces en eau

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		
Ilot 45 H eur			TL	586376,9	6871265,8	BUEIL			14,60	12,12	12,12	0,00	2,48	,	Isolement de tiers
Ilot 46 H eur			TL	586397,8	6871849,0	BUEIL			12,45	10,20	10,20	0,00	2,25	,	Isolement de tiers
Ilot 47 H eur			TL	586540,4	6872277,3	BUEIL			7,91	7,91	7,91	0,00	0,00		
Ilot 48 H eur			TL	586114,6	6872535,2	BUEIL			12,92	12,92	12,92	0,00	0,00		
Ilot 49 H eur			TL	585850,6	6872737,9	BUEIL			13,81	13,81	13,81	0,00	0,00		
Ilot 5 Heur			TL	589439,3	6874231,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			6,05	6,05	0,00	6,05	0,00		
Ilot 50 H eur			TL	589651,7	6876223,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,79	5,79	0,00	5,79	0,00		
Ilot 51 H eur			TL	590522,7	6873871,8	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			3,56	2,63	2,63	0,00	0,93		Isolement de tiers
Ilot 52 H eur			TL	590277,2	6873598,0	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			0,70	0,70	0,70	0,00	0,00		
Ilot 54 H eur			TL	587642,4	6877001,7	BREUILPONT			8,62	8,62	8,62	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 56 H eur			TL	589233,0	6876517,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,08	3,08	0,00	3,08	0,00		
Ilot 57 H eur			TL	589089,9	6875881,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			8,16	8,16	0,00	8,16	0,00		
Ilot 58 H eur			TL	589136,4	6876168,0	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			16,48	16,48	0,00	16,48	0,00		
Ilot 59 H eur			TL	588341,9	6875314,0	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,10	1,10	0,00	1,10	0,00		
Ilot 6 Heur			TL	590226,6	6876258,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			10,66	10,63	0,00	10,63	0,03		Isolement de points d'eau
Ilot 60 H eur			TL	589315,0	6876316,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			0,08	0,08	0,00	0,08	0,00		
Ilot 61 H eur			TL	587890,4	6877228,9	CRAVENT			1,50	1,50	1,50	0,00	0,00	Périmètre de captage	

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		
Ilot 62 H eur			TL	588824,0	6876100,4	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			1,25	1,21	0,00	1,21	0,04	,	Isolement de points d'eau
Ilot 63 H eur			TL	584415,8	6875366,7	BREUILPONT			1,37	0,00	0,00	0,00	1,37		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 64 H eur			TL	584343,2	6875569,2	BREUILPONT			5,35	0,00	0,00	0,00	5,35		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 65 H eur			TL	590075,9	6874711,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			16,86	16,86	16,86	0,00	0,00		
Ilot 66 H eur			TL	590743,8	6875021,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			6,08	5,73	5,73	0,00	0,35	,	Isolement de cours d'eau
Ilot 67 H eur			TL	590792,7	6875438,1	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			4,96	4,96	4,96	0,00	0,00		
Ilot 69 H eur			TL	591186,6	6874247,6	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			9,68	9,68	9,68	0,00	0,00		
Ilot 7 H eur			TL	589144,1	6874900,6	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			10,06	7,62	0,00	7,62	2,44	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 70 H eur			TL	589701,1	6875459,8	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			8,19	8,19	0,00	8,19	0,00		
Ilot 71 H eur			TL	590048,6	6876042,5	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			4,77	4,77	0,00	4,77	0,00		
Ilot 72 H eur			TL	590811,5	6875205,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS			5,96	5,96	5,96	0,00	0,00		
Ilot 73 H eur			TL	589916,8	6875630,0	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			8,47	8,47	0,00	8,47	0,00		
Ilot 74 H eur			TL	588985,3	6874250,4	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			1,58	1,07	0,00	1,07	0,51		Isolement de surfaces en eau
Ilot 8 H eur			TL	589122,3	6875581,2	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			15,27	13,33	0,00	13,33	1,94	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 9 H eur			TL	589826,9	6875515,9	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			2,04	2,04	0,00	2,04	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		
Total :									374,27	313,68	132,26	181,42	60,59		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : EARL Naticor

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									189,68	164,78	164,78	0,00	24,90		
Ilot 15 Na			TL	585898,9	6873837,6	BREUILPONT			10,29	10,29	10,29	0,00	0,00		
Ilot 17 Na			TL	586331,0	6874585,2	BREUILPONT			11,60	9,86	9,86	0,00	1,74	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 18 Na			TL	586158,9	6875011,6	BREUILPONT			5,56	0,00	0,00	0,00	5,56		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 19 Na			TL	586435,0	6875361,7	BREUILPONT			4,14	3,77	3,77	0,00	0,37	,	Isolement de tiers
Ilot 2 Na			TL	586089,4	6874082,9	BREUILPONT			18,08	18,08	18,08	0,00	0,00		
Ilot 20 Na			TL	586097,5	6875685,6	BREUILPONT			18,43	17,81	17,81	0,00	0,62	,	Isolement de tiers
Ilot 22 Na			TL	586482,2	6876960,2	BREUILPONT			33,57	31,05	31,05	0,00	2,52		Isolement de surfaces en eau, Périmètre de captage
Ilot 4 Na			TL	586717,3	6874979,8	BREUILPONT			14,04	5,90	5,90	0,00	8,14		Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 5 Na			TL	585718,3	6873227,0	BREUILPONT			27,88	27,88	27,88	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									189,68	164,78	164,78	0,00	24,90		
Ilot 6 Na			TL	584922,3	6874054,9	BREUILPONT			5,95	0,00	0,00	0,00	5,95		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 7 Na			TL	585565,8	6873977,4	BREUILPONT			40,14	40,14	40,14	0,00	0,00		
Total :									189,68	164,78	164,78	0,00	24,90		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : GUI TEL Philippe

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									72,66	72,40	72,40	0,00	0,26		
Ilot 1 Gu			TL	581682,7	6869418,3	LA COUTURE-BOUSSEY			13,12	12,86	12,86	0,00	0,26		Isolement de tiers
Ilot 2 Gu			TL	581479,3	6869955,2	LA COUTURE-BOUSSEY			18,80	18,80	18,80	0,00	0,00		
Ilot 3 Gu			TL	581127,6	6870437,8	LA COUTURE-BOUSSEY			23,09	23,09	23,09	0,00	0,00		
Ilot 4 Gu			TL	586374,6	6865403,3	IVRY-LA-BATAILLE			3,85	3,85	3,85	0,00	0,00		
Ilot 5 Gu			TL	585828,4	6865132,2	IVRY-LA-BATAILLE			9,49	9,49	9,49	0,00	0,00		
Ilot 6 Gu			TL	586731,7	6865433,4	IVRY-LA-BATAILLE			4,31	4,31	4,31	0,00	0,00		
Total :									72,66	72,40	72,40	0,00	0,26		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : LEGRIS Olivier

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									148,48	131,02	90,91	40,11	17,46		
Ilot 1 Le			TL	588271,5	6873835,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			15,37	15,02	0,00	15,02	0,35		Isolement de points d'eau
Ilot 10 Le			TL	587166,8	6875403,2	BREUILPONT			0,36	0,36	0,36	0,00	0,00		
Ilot 2 Le			TL	587391,2	6874276,6	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,94	3,71	0,00	3,71	0,23		Isolement de surfaces en eau
Ilot 20 Le			TL	587265,9	6875657,1	BREUILPONT			5,28	5,05	5,05	0,00	0,23	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers
Ilot 21 Le			TL	587363,3	6876009,8	BREUILPONT			8,56	8,07	8,07	0,00	0,49	Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de tiers
Ilot 22 Le			TL	586644,7	6876204,9	BREUILPONT			43,14	35,24	35,24	0,00	7,90	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètre de captage	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 24 Le			TL	587130,2	6873773,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,27	3,84	0,00	3,84	1,43		Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanchable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									148,48	131,02	90,91	40,11	17,46		
Ilot 3 Le			TL	588024,5	6874051,0	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			9,81	8,88	0,00	8,88	0,93	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 4 Le			TL	586685,9	6874041,1	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			7,50	7,50	7,50	0,00	0,00		
Ilot 5 Le			TL	587296,7	6873846,0	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			3,37	0,92	0,00	0,92	2,45		Isolement de surfaces en eau
Ilot 6 Le			TL	587002,2	6876262,5	BREUILPONT			1,66	1,66	1,66	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Ilot 7 Le			TL	587167,9	6874692,4	VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE			7,93	7,74	0,00	7,74	0,19	,	Isolement de surfaces en eau
Ilot 8 Le			TL	586311,2	6876079,5	BREUILPONT			22,31	19,05	19,05	0,00	3,26	Isolement de surfaces en eau, Périmètre de captage	Isolement de surfaces en eau
Ilot 9 Le			TL	587338,1	6874874,8	BREUILPONT			13,98	13,98	13,98	0,00	0,00		
Total :									148,48	131,02	90,91	40,11	17,46		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : SCEA LA GAILLIERE

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanodable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									199,92	170,49	60,92	109,57	29,43		
Ilot 1 Ga i			TL	586543,8	6873935,4	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,87	5,87	5,87	0,00	0,00		
Ilot 10 G ai			TL	587053,8	6872776,6	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,85	3,85	0,00	3,85	0,00		
Ilot 11 G ai			TL	588713,1	6874082,3	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,31	2,05	0,00	2,05	1,26		Isolement de surfaces en eau
Ilot 12 G ai			TL	588825,5	6874471,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			3,83	2,16	0,00	2,16	1,67		Isolement de surfaces en eau
Ilot 13 G ai			TL	587663,1	6874148,1	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			2,73	0,00	0,00	0,00	2,73		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 14 G ai			TL	588104,1	6875648,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			21,53	21,53	0,00	21,53	0,00		
Ilot 15 G ai			TL	589078,4	6872258,5	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,28	5,28	0,00	5,28	0,00		
Ilot 16 G ai			TL	589963,1	6877038,3	CRAVENT			5,60	5,60	5,60	0,00	0,00		
Ilot 17 G ai			TL	587188,2	6872129,7	BUEIL			13,56	13,56	13,56	0,00	0,00		
Ilot 2 Ga i			TL	587750,3	6873072,0	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			21,56	16,20	0,00	16,20	5,36		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 25 G ai			TL	588270,2	6876316,0	CRAVENT			2,24	2,24	2,11	0,13	0,00	Périmètre de captage	

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									199,92	170,49	60,92	109,57	29,43		
Ilot 26 G ai			TL	588596,9	6877122,3	CRAVENT			0,82	0,31	0,31	0,00	0,51		Isolement de cours d'eau
Ilot 27 G ai			TL	587882,6	6873880,4	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			6,83	5,99	0,00	5,99	0,84	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 28 G ai			TL	589568,3	6877124,1	CRAVENT			8,63	7,84	7,84	0,00	0,79	,	Isolement de cours d'eau
Ilot 29 G ai			TL	588417,5	6877581,4	CRAVENT			12,43	12,28	12,28	0,00	0,15	,	Isolement de tiers
Ilot 3 G ai			TL	588537,2	6873982,7	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			10,49	9,83	0,00	9,83	0,66		Isolement de surfaces en eau
Ilot 30 G ai			TL	588307,2	6877431,5	CRAVENT			1,28	1,28	1,28	0,00	0,00		
Ilot 31 G ai			TL	586813,9	6874239,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			15,52	8,76	8,76	0,00	6,76		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau
Ilot 32 G ai			TL	588189,6	6877969,8	CRAVENT			2,03	0,86	0,86	0,00	1,17	Isolement de cours d'eau, Périmètre de captage	Isolement de cours d'eau
Ilot 4 G ai			TL	587581,9	6874442,2	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			17,08	15,90	0,00	15,90	1,18		Isolement de surfaces en eau
Ilot 5 G ai			TL	588617,7	6874658,6	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			17,66	16,79	0,00	16,79	0,87	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 6 G ai			TL	586079,4	6873681,4	BREUILPONT			2,45	2,45	2,45	0,00	0,00		

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									199,92	170,49	60,92	109,57	29,43		
Ilot 7 Gai			TL	588283,4	6874188,9	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			7,74	4,83	0,00	4,83	2,91	,	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 8 Gai			TL	587891,7	6873588,0	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			5,83	5,03	0,00	5,03	0,80	,	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 9 Gai			TL	587547,3	6873587,8	VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE			1,77	0,00	0,00	0,00	1,77		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Total :									199,92	170,49	60,92	109,57	29,43		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Exploitation agricole : SCEA St-Germain

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épanabl (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									191,08	176,98	176,98	0,00	14,10		
Ilot 10 Ger			TL	589145,2	6870989,0	GUAINVILLE			16,76	14,57	14,57	0,00	2,19		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers
Ilot 11 Ger			TL	585728,1	6866491,3	IVRY-LA-BATAILLE			10,50	10,50	10,50	0,00	0,00		
Ilot 12 Ger			TL	586147,8	6866948,1	IVRY-LA-BATAILLE			7,06	7,06	7,06	0,00	0,00		
Ilot 13 Ger			TL	585798,4	6866766,0	IVRY-LA-BATAILLE			13,20	13,20	13,20	0,00	0,00		
Ilot 14 Ger			TL	586333,9	6866693,9	IVRY-LA-BATAILLE			4,17	4,17	4,17	0,00	0,00		
Ilot 15 Ger			TL	586248,0	6866355,7	IVRY-LA-BATAILLE			1,75	1,69	1,69	0,00	0,06		Isolement de tiers
Ilot 16 Ger			TL	585999,7	6865985,6	IVRY-LA-BATAILLE			4,03	4,03	4,03	0,00	0,00		
Ilot 2 Ger			TL	592678,8	6869174,8	GILLES			18,85	16,38	16,38	0,00	2,47		Isolement de surfaces en eau
Ilot 3 Ger			TL	592976,6	6869229,2	GILLES			5,50	5,50	5,50	0,00	0,00		
Ilot 4 Ger			TL	592952,2	6869736,2	GILLES			10,47	9,93	9,93	0,00	0,54		Isolement de tiers
Ilot 50 Ger			TL	592656,2	6869561,4	GILLES			10,38	6,97	6,97	0,00	3,41		Isolement de surfaces en eau
Ilot 51 Ger			TL	582834,7	6868418,8	LA COUTURE-BOUSSEY			7,85	7,40	7,40	0,00	0,45		Isolement de tiers

Parcelle	Champ	Lieu dit	Occ.	Lambert 93		Commune	Références cadastrales	Point de suivi	Surface mise à dispo.	Surface épandable (ha)	Surface sous contr.	Surface sans contr.	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrain	Motifs d'exclusions
				X	Y										
Total :									191,08	176,98	176,98	0,00	14,10		
Ilot 52 Ger			TL	584425,5	6867704,6	GARENNES-SUR-EURE			16,17	16,17	16,17	0,00	0,00		
Ilot 53 Ger			TL	581416,9	6868746,3	LA COUTURE-BOUSSEY			16,06	16,06	16,06	0,00	0,00		
Ilot 59 Ger			TL	581059,8	6869217,7	LA COUTURE-BOUSSEY			30,36	30,36	30,36	0,00	0,00		
Ilot 6 Ger			TL	592514,8	6868544,9	GILLES			5,85	5,85	5,85	0,00	0,00		
Ilot 7 Ger			TL	591898,1	6869867,3	GILLES			3,27	3,17	3,17	0,00	0,10		Isolement de tiers
Ilot 8 Ger			TL	591725,0	6868869,8	GILLES			4,89	0,01	0,01	0,00	4,88	Périmètre de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage
Ilot 9 Ger			TL	592133,9	6868941,6	GILLES			3,96	3,96	3,96	0,00	0,00	Périmètre de captage	
Total :									191,08	176,98	176,98	0,00	14,10		

* ZV : Zone vulnérable

Occupation du sol : TL = Terre labourable - PP = Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : BREUILPONT

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									374,56	329,57	329,57	0,00	44,99				
EARL Bois Géline	Ilot 1 BG			TL	584859,3	6874381,0	BREUILPONT		1,40	0,00	0,00	0,00	1,40		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Bois Géline	Ilot 10 BG			TL	585446,7	6874639,3	BREUILPONT		2,85	2,85	2,85	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Bois Géline	Ilot 12 BG			TL	585374,7	6874406,3	BREUILPONT		5,00	5,00	5,00	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Bois Géline	Ilot 21 BG			TL	585896,6	6876120,4	BREUILPONT		4,12	4,09	4,09	0,00	0,03	Périmètres de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage	17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 6 H			TL	587565,8	6875721,1	BREUILPONT		22,37	22,37	22,37	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 7 H			TL	586962,8	6876926,6	BREUILPONT		29,95	29,95	29,95	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 8 H			TL	587372,4	6877115,1	BREUILPONT		2,68	2,68	2,68	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 9 H			TL	586593,5	6875442,4	BREUILPONT		3,43	3,37	3,37	0,00	0,06		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 54 Heur			TL	587642,4	6877001,7	BREUILPONT		8,62	8,62	8,62	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 63 Heur			TL	584415,8	6875366,7	BREUILPONT		1,37	0,00	0,00	0,00	1,37		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 64 Heur			TL	584343,2	6875569,2	BREUILPONT		5,35	0,00	0,00	0,00	5,35		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									374,56	329,57	329,57	0,00	44,99				
EARL Naticor	Ilot 15 Na			TL	585898,9	6873837,6	BREUILPONT		10,29	10,29	10,29	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 17 Na			TL	586331,0	6874585,2	BREUILPONT		11,60	9,86	9,86	0,00	1,74		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 18 Na			TL	586158,9	6875011,6	BREUILPONT		5,56	0,00	0,00	0,00	5,56		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 19 Na			TL	586435,0	6875361,7	BREUILPONT		4,14	3,77	3,77	0,00	0,37		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 2 Na			TL	586089,4	6874082,9	BREUILPONT		18,08	18,08	18,08	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 20 Na			TL	586097,5	6875685,6	BREUILPONT		18,43	17,81	17,81	0,00	0,62		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 22 Na			TL	586482,2	6876960,2	BREUILPONT		33,57	31,05	31,05	0,00	2,52	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 4 Na			TL	586717,3	6874979,8	BREUILPONT		14,04	5,90	5,90	0,00	8,14		Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 5 Na			TL	585718,3	6873227,0	BREUILPONT		27,88	27,88	27,88	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 6 Na			TL	584922,3	6874054,9	BREUILPONT		5,95	0,00	0,00	0,00	5,95		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Naticor	Ilot 7 Na			TL	585565,8	6873977,4	BREUILPONT		40,14	40,14	40,14	0,00	0,00			17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 10 Le			TL	587166,8	6875403,2	BREUILPONT		0,36	0,36	0,36	0,00	0,00			17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 20 Le			TL	587265,9	6875657,1	BREUILPONT		5,28	5,05	5,05	0,00	0,23	isolement de tiers, Périmètres de captage	isolement de tiers	17/05/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									374,56	329,57	329,57	0,00	44,99				
LEGRIS Olivier	Ilot 21 Le			TL	587363,3	6876009,8	BREUILPONT		8,56	8,07	8,07	0,00	0,49	isolement de tiers, Périmètres de captage	isolement de tiers	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 22 Le			TL	586644,7	6876204,9	BREUILPONT		43,14	35,24	35,24	0,00	7,90	isolement de surfaces en eau, isolement de tiers, Périmètres de captage	isolement de surfaces en eau, isolement de tiers	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 6 Le			TL	587002,2	6876262,5	BREUILPONT		1,66	1,66	1,66	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 8 Le			TL	586311,2	6876079,5	BREUILPONT		22,31	19,05	19,05	0,00	3,26	isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 9 Le			TL	587338,1	6874874,8	BREUILPONT		13,98	13,98	13,98	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 6 Gai			TL	586079,4	6873681,4	BREUILPONT		2,45	2,45	2,45	0,00	0,00			27/07/2021	
Total :									374,56	329,57	329,57	0,00	44,99				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : BUEIL

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									97,21	70,52	70,52	0,00	26,69				
EARL HEURGEVILL	Ilot 42 Heur			TL	585168,5	6870822,0	BUEIL		17,44	0,00	0,00	0,00	17,44		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 43 Heur			TL	585675,9	6870678,4	BUEIL		1,68	0,00	0,00	0,00	1,68		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 44 Heur			TL	585191,9	6871903,2	BUEIL		2,84	0,00	0,00	0,00	2,84		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 45 Heur			TL	586376,9	6871265,8	BUEIL		14,60	12,12	12,12	0,00	2,48		Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 46 Heur			TL	586397,8	6871849,0	BUEIL		12,45	10,20	10,20	0,00	2,25		Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 47 Heur			TL	586540,4	6872277,3	BUEIL		7,91	7,91	7,91	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 48 Heur			TL	586114,6	6872535,2	BUEIL		12,92	12,92	12,92	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 49 Heur			TL	585850,6	6872737,9	BUEIL		13,81	13,81	13,81	0,00	0,00			17/06/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 17 Gai			TL	587188,2	6872129,7	BUEIL		13,56	13,56	13,56	0,00	0,00			27/07/2021	
Total :									97,21	70,52	70,52	0,00	26,69				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : CRAVENT

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									39,61	36,99	36,86	0,13	2,62				
EARL Hellard	Ilot 10 H			TL	590101,1	6876740,9	CRAVENT		5,08	5,08	5,08	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 61 Heur			TL	587890,4	6877228,9	CRAVENT		1,50	1,50	1,50	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/06/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 16 Gai			TL	589963,1	6877038,3	CRAVENT		5,60	5,60	5,60	0,00	0,00			27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 25 Gai			TL	588270,2	6876316,0	CRAVENT		2,24	2,24	2,11	0,13	0,00	Périmètres de captage		27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 26 Gai			TL	588596,9	6877122,3	CRAVENT		0,82	0,31	0,31	0,00	0,51		Isolément de cours d'eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 28 Gai			TL	589568,3	6877124,1	CRAVENT		8,63	7,84	7,84	0,00	0,79		Isolément de cours d'eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 29 Gai			TL	588417,5	6877581,4	CRAVENT		12,43	12,28	12,28	0,00	0,15		Isolément de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 30 Gai			TL	588307,2	6877431,5	CRAVENT		1,28	1,28	1,28	0,00	0,00			27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 32 Gai			TL	588189,6	6877969,8	CRAVENT		2,03	0,86	0,86	0,00	1,17	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage	Isolément de cours d'eau	27/07/2021	
Total :									39,61	36,99	36,86	0,13	2,62				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : ÉPIEDS

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									157,61	154,72	13,07	141,65	2,89				
EARL des Longchamps	Ilot 10 LC			TL	581735,0	6871326,6	ÉPIEDS		31,95	31,95	0,00	31,95	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 11 LC			TL	582263,7	6871615,3	ÉPIEDS		8,40	8,40	0,00	8,40	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 12 LC			TL	581317,8	6871620,0	ÉPIEDS		27,22	27,22	0,00	27,22	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 13 LC			TL	581860,3	6872077,5	ÉPIEDS		1,25	1,25	0,00	1,25	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 14 LC			TL	582157,7	6872164,2	ÉPIEDS		11,12	10,47	0,00	10,47	0,65		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 15 LC			TL	582490,3	6872794,2	ÉPIEDS		4,82	4,82	4,82	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 16 LC			TL	582716,0	6873011,6	ÉPIEDS		7,10	7,10	7,10	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 17 LC			TL	582599,0	6872030,6	ÉPIEDS		2,18	1,51	0,00	1,51	0,67		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 18 LC			TL	582798,5	6872413,4	ÉPIEDS		9,14	9,14	0,00	9,14	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 19 LC			TL	582918,7	6872137,7	ÉPIEDS		0,88	0,74	0,00	0,74	0,14		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 20 LC			TL	583152,8	6871783,3	ÉPIEDS		0,70	0,49	0,00	0,49	0,21		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 21 LC			TL	583073,1	6871725,5	ÉPIEDS		2,08	1,15	1,15	0,00	0,93		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 22 LC			TL	583062,5	6871375,4	ÉPIEDS		0,88	0,65	0,00	0,65	0,23		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 24 LC			TL	581679,6	6872013,1	ÉPIEDS		3,87	3,87	0,00	3,87	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 38 LC			TL	582639,9	6871005,3	ÉPIEDS		8,01	7,95	0,00	7,95	0,06		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 7 LC			TL	581664,8	6870697,9	ÉPIEDS		9,73	9,73	0,00	9,73	0,00			17/05/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									157,61	154,72	13,07	141,65	2,89				
EARL des Longchamps	Ilot 8 LC			TL	582187,6	6870600,7	ÉPIEDS		10,49	10,49	0,00	10,49	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 9 LC			TL	582012,3	6870946,3	ÉPIEDS		17,79	17,79	0,00	17,79	0,00			17/05/2021	
Total :									157,61	154,72	13,07	141,65	2,89				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : GARENNES-SUR-EURE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									16,17	16,17	16,17	0,00	0,00				
SCEA St-Germain	Ilot 52 Ger			TL	584425,5	6867704,6	GARENNES-SUR-EURE		16,17	16,17	16,17	0,00	0,00			17/05/2021	
Total :									16,17	16,17	16,17	0,00	0,00				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : GILLES

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									63,17	51,77	51,77	0,00	11,40				
SCEA St-Germain	Ilot 2 Ger			TL	592678,8	6869174,8	GILLES		18,85	16,38	16,38	0,00	2,47		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 3 Ger			TL	592976,6	6869229,2	GILLES		5,50	5,50	5,50	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 4 Ger			TL	592952,2	6869736,2	GILLES		10,47	9,93	9,93	0,00	0,54		Isolement de tiers	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 50 Ger			TL	592656,2	6869561,4	GILLES		10,38	6,97	6,97	0,00	3,41		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 6 Ger			TL	592514,8	6868544,9	GILLES		5,85	5,85	5,85	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 7 Ger			TL	591898,1	6869867,3	GILLES		3,27	3,17	3,17	0,00	0,10		Isolement de tiers	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 8 Ger			TL	591725,0	6868869,8	GILLES		4,89	0,01	0,01	0,00	4,88	Périmètres de captage	Isolement de tiers, Périmètres de captage	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 9 Ger			TL	592133,9	6868941,6	GILLES		3,96	3,96	3,96	0,00	0,00	Périmètres de captage		17/05/2021	
Total :									63,17	51,77	51,77	0,00	11,40				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : GUAINVILLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface éparable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									42,55	37,48	34,10	3,38	5,07				
EARL des Tourelles	Ilot 2 T			TL	588424,6	6872110,4	GUAINVILLE		7,83	5,96	5,96	0,00	1,87		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 22 T			TL	589577,4	6871603,2	GUAINVILLE		1,00	1,00	0,00	1,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 25 T			TL	588677,2	6871817,1	GUAINVILLE		5,08	4,76	4,76	0,00	0,32		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 26 T			TL	588730,2	6872027,3	GUAINVILLE		9,50	8,81	8,81	0,00	0,69		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 29 T			TL	589688,8	6871775,4	GUAINVILLE		2,38	2,38	0,00	2,38	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 10 Ger			TL	589145,2	6870989,0	GUAINVILLE		16,76	14,57	14,57	0,00	2,19		Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
Total :									42,55	37,48	34,10	3,38	5,07				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : IVRY-LA-BATAILLE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									187,52	186,43	186,43	0,00	1,09				
EARL Hellard	Ilot 1 H			TL	585234,5	6866555,7	IVRY-LA-BATAILLE		36,74	36,27	36,27	0,00	0,47		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 2 H			TL	584556,1	6866633,2	IVRY-LA-BATAILLE		55,94	55,72	55,72	0,00	0,22		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 3 H			TL	584758,8	6867107,9	IVRY-LA-BATAILLE		14,36	14,13	14,13	0,00	0,23		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 4 H			TL	585258,0	6866999,3	IVRY-LA-BATAILLE		22,12	22,01	22,01	0,00	0,11		Isolement de tiers	17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 4 Gu			TL	586374,6	6865403,3	IVRY-LA-BATAILLE		3,85	3,85	3,85	0,00	0,00			17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 5 Gu			TL	585828,4	6865132,2	IVRY-LA-BATAILLE		9,49	9,49	9,49	0,00	0,00			17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 6 Gu			TL	586731,7	6865433,4	IVRY-LA-BATAILLE		4,31	4,31	4,31	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 11 Ger			TL	585728,1	6866491,3	IVRY-LA-BATAILLE		10,50	10,50	10,50	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 12 Ger			TL	586147,8	6866948,1	IVRY-LA-BATAILLE		7,06	7,06	7,06	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 13 Ger			TL	585798,4	6866766,0	IVRY-LA-BATAILLE		13,20	13,20	13,20	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 14 Ger			TL	586333,9	6866693,9	IVRY-LA-BATAILLE		4,17	4,17	4,17	0,00	0,00			17/05/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									187,52	186,43	186,43	0,00	1,09				
SCEA St-Germain	Ilot 15 Ger			TL	586248,0	6866355,7	IVRY-LA-BATAILLE		1,75	1,69	1,69	0,00	0,06		Isolément de tiers	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 16 Ger			TL	585999,7	6865985,6	IVRY-LA-BATAILLE		4,03	4,03	4,03	0,00	0,00			17/05/2021	
Total :									187,52	186,43	186,43	0,00	1,09				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : LA COUTURE-BOUSSEY

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									163,81	163,10	163,10	0,00	0,71				
EARL des Longchamps	Ilot 25 LC			TL	581131,5	6869845,3	LA COUTURE-BOUSSEY		8,31	8,31	8,31	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 26 LC			TL	582522,1	6870021,1	LA COUTURE-BOUSSEY		9,37	9,37	9,37	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 27 LC			TL	582402,1	6869639,5	LA COUTURE-BOUSSEY		10,76	10,76	10,76	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 28 LC			TL	582676,7	6869475,0	LA COUTURE-BOUSSEY		11,06	11,06	11,06	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 5 LC			TL	582011,2	6870347,4	LA COUTURE-BOUSSEY		9,81	9,81	9,81	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 6 LC			TL	581458,3	6870491,3	LA COUTURE-BOUSSEY		5,22	5,22	5,22	0,00	0,00			17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 1 Gu			TL	581682,7	6869418,3	LA COUTURE-BOUSSEY		13,12	12,86	12,86	0,00	0,26		Isolement de tiers	17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 2 Gu			TL	581479,3	6869955,2	LA COUTURE-BOUSSEY		18,80	18,80	18,80	0,00	0,00			17/05/2021	
GUITEL Philippe	Ilot 3 Gu			TL	581127,6	6870437,8	LA COUTURE-BOUSSEY		23,09	23,09	23,09	0,00	0,00			17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 51 Ger			TL	582834,7	6868418,8	LA COUTURE-BOUSSEY		7,85	7,40	7,40	0,00	0,45		Isolement de tiers	17/05/2021	
SCEA St-Germain	Ilot 53 Ger			TL	581416,9	6868746,3	LA COUTURE-BOUSSEY		16,06	16,06	16,06	0,00	0,00			17/05/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									163,81	163,10	163,10	0,00	0,71				
SCEA St-Germain	Ilot 59 Ger			TL	581059,8	6869217,7	LA COUTURE-BOUSSEY		30,36	30,36	30,36	0,00	0,00			17/05/2021	
Total :									163,81	163,10	163,10	0,00	0,71				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : NEUILLY

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épandable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									50,23	50,22	50,22	0,00	0,01				
EARL des Longchamps	Ilot 1 LC			TL	583558,1	6870942,8	NEUILLY		5,77	5,77	5,77	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 2 LC			TL	583329,6	6870648,8	NEUILLY		1,97	1,97	1,97	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 29 LC			TL	583199,3	6870106,0	NEUILLY		5,08	5,08	5,08	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 3 LC			TL	582929,6	6870706,1	NEUILLY		20,77	20,77	20,77	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 30 LC			TL	584041,1	6870537,3	NEUILLY		5,37	5,37	5,37	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 32 LC			TL	583637,9	6870603,2	NEUILLY		3,78	3,78	3,78	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 34 LC			TL	583225,9	6870763,9	NEUILLY		0,22	0,22	0,22	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 36 LC			TL	583325,6	6870949,3	NEUILLY		0,67	0,67	0,67	0,00	0,00			17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 37 LC			TL	583023,7	6871096,0	NEUILLY		4,97	4,96	4,96	0,00	0,01		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Longchamps	Ilot 4 LC			TL	583344,4	6871189,6	NEUILLY		1,63	1,63	1,63	0,00	0,00			17/05/2021	
Total :									50,23	50,22	50,22	0,00	0,01				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : SAINT-ILLIERS-LE-BOIS

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contraint	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									66,57	64,26	59,81	4,45	2,31				
EARL des Tourelles	Ilot 18 T			TL	589945,1	6875192,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		4,45	4,45	0,00	4,45	0,00			17/05/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 22 Heur			TL	590534,2	6873610,2	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		4,22	4,22	4,22	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 24 Heur			TL	589760,3	6874985,9	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		4,34	4,17	4,17	0,00	0,17		Isolement de points d'eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 26 Heur			TL	590938,8	6875941,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		1,66	1,66	1,66	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 27 Heur			TL	590941,9	6874223,6	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		4,10	3,24	3,24	0,00	0,86		Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 51 Heur			TL	590522,7	6873871,8	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		3,56	2,63	2,63	0,00	0,93		Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 52 Heur			TL	590277,2	6873598,0	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		0,70	0,70	0,70	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 65 Heur			TL	590075,9	6874711,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		16,86	16,86	16,86	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 66 Heur			TL	590743,8	6875021,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		6,08	5,73	5,73	0,00	0,35		Isolement de cours d'eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 67 Heur			TL	590792,7	6875438,1	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		4,96	4,96	4,96	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 69 Heur			TL	591186,6	6874247,6	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		9,68	9,68	9,68	0,00	0,00			17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									66,57	64,26	59,81	4,45	2,31				
EARL HEURGEVILL	Ilot 72 Heur			TL	590811,5	6875205,5	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS		5,96	5,96	5,96	0,00	0,00			17/06/2021	
Total :									66,57	64,26	59,81	4,45	2,31				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : SEREZ

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									15,60	15,60	15,60	0,00	0,00				
EARL des Longchamps	Ilot 23 LC			TL	581048,0	6871271,9	SEREZ		15,60	15,60	15,60	0,00	0,00			17/05/2021	
Total :									15,60	15,60	15,60	0,00	0,00				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERI METRE

Sur la commune : VILLEGATS

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									14,49	10,92	10,92	0,00	3,57				
EARL des Longchamps	Ilot 31 LC			TL	588079,7	6878495,8	VILLEGATS		14,49	10,92	10,92	0,00	3,57	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
Total :									14,49	10,92	10,92	0,00	3,57				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE

Sur la commune : VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Aptitudes globales

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrait	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL des Tourelles	Ilot 10 T			TL	589117,8	6873634,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		12,64	12,08	0,00	12,08	0,56		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 11 T			TL	589007,5	6872750,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,22	4,90	0,00	4,90	0,32		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 12 T			TL	589021,8	6872919,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		0,33	0,24	0,00	0,24	0,09		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 13 T			TL	589144,2	6872777,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		0,71	0,57	0,00	0,57	0,14		Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 14 T			TL	588165,4	6872274,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,60	5,60	0,00	5,60	0,00			17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 21 T			TL	589741,8	6872625,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,97	0,08	0,00	0,08	1,89		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 23 T			TL	589408,2	6872022,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,23	3,22	0,00	3,22	0,01		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 24 T			TL	589509,2	6871944,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,83	0,01	0,00	0,01	1,82		Isolement de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 28 T			TL	589747,9	6872028,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,43	1,12	0,00	1,12	0,31		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/05/2021	

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL des Tourelles	Ilot 3 T			TL	589540,3	6875129,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		16,71	15,54	0,00	15,54	1,17		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 4 T			TL	588113,3	6872828,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,14	5,14	0,00	5,14	0,00			17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 5 T			TL	588517,5	6872829,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		22,35	15,91	0,00	15,91	6,44		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 6 T			TL	588434,1	6873199,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		9,14	8,62	0,00	8,62	0,52		Isolément de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 7 T			TL	588067,3	6872490,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		6,69	6,69	0,00	6,69	0,00			17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 8 T			TL	588729,0	6872658,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		7,88	3,98	0,00	3,98	3,90		Isolément de surfaces en eau	17/05/2021	
EARL des Tourelles	Ilot 9 T			TL	588721,3	6873456,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		32,61	30,68	0,00	30,68	1,93		Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL Hellard	Ilot 5 H			TL	588559,3	6874336,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		7,01	3,54	0,00	3,54	3,47		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 1 Heur			TL	588930,6	6872394,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		13,28	8,40	0,00	8,40	4,88		Isolément de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 10 Heur			TL	588994,1	6874582,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		2,52	2,52	0,00	2,52	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 11 Heur			TL	588844,1	6875319,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,10	4,71	0,00	4,71	0,39		Isolément de surfaces en eau	17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL HEURGEVILL	Ilot 12 Heur			TL	589742,4	6874210,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		4,20	4,20	0,00	4,20	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 13 Heur			TL	589835,3	6874172,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		2,70	2,70	0,00	2,70	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 14 Heur			TL	589841,7	6876118,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		10,56	10,56	0,00	10,56	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 15 Heur			TL	589667,2	6874568,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		4,70	4,70	0,00	4,70	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 16 Heur			TL	589448,2	6874597,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		4,04	4,04	0,00	4,04	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 17 Heur			TL	590731,8	6873545,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,62	3,92	3,92	0,00	1,70		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 18 Heur			TL	588818,7	6874206,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		9,02	4,19	0,00	4,19	4,83		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 19 Heur			TL	589017,2	6874744,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,71	3,71	0,00	3,71	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 2 Heur			TL	588534,3	6874845,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		8,59	2,62	0,00	2,62	5,97		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 21 Heur			TL	589571,0	6874784,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,31	2,49	0,00	2,49	0,82		Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 23 Heur			TL	589662,3	6874471,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		0,16	0,16	0,00	0,16	0,00			17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL HEURGEVILL	Ilot 3 Heur			TL	589110,5	6873914,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,69	5,69	0,00	5,69	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 31 Heur			TL	588351,6	6873334,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,26	1,26	0,00	1,26	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 35 Heur			TL	589300,5	6873499,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,20	0,60	0,00	0,60	0,60		Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 36 Heur			TL	588170,1	6872627,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		4,77	4,77	0,00	4,77	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 37 Heur			TL	588100,4	6873222,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		9,81	9,61	0,00	9,61	0,20		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 38 Heur			TL	587660,3	6872803,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,07	3,07	0,00	3,07	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 39 Heur			TL	589210,6	6875185,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,87	3,35	0,00	3,35	0,52		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 40 Heur			TL	589592,2	6875047,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,45	1,45	1,45	0,00	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 5 Heur			TL	589439,3	6874231,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		6,05	6,05	0,00	6,05	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 50 Heur			TL	589651,7	6876223,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,79	5,79	0,00	5,79	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 56 Heur			TL	589233,0	6876517,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,08	3,08	0,00	3,08	0,00			17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL HEURGEVILL	Ilot 57 Heur			TL	589089,9	6875881,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		8,16	8,16	0,00	8,16	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 58 Heur			TL	589136,4	6876168,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		16,48	16,48	0,00	16,48	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 59 Heur			TL	588341,9	6875314,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,10	1,10	0,00	1,10	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 6 Heur			TL	590226,6	6876258,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		10,66	10,63	0,00	10,63	0,03		Isolement de points d'eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 60 Heur			TL	589315,0	6876316,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		0,08	0,08	0,00	0,08	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 62 Heur			TL	588824,0	6876100,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,25	1,21	0,00	1,21	0,04		Isolement de points d'eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 7 Heur			TL	589144,1	6874900,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		10,06	7,62	0,00	7,62	2,44		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 70 Heur			TL	589701,1	6875459,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		8,19	8,19	0,00	8,19	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 71 Heur			TL	590048,6	6876042,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		4,77	4,77	0,00	4,77	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 73 Heur			TL	589916,8	6875630,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		8,47	8,47	0,00	8,47	0,00			17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 74 Heur			TL	588985,3	6874250,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,58	1,07	0,00	1,07	0,51		Isolement de surfaces en eau	17/06/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commune	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
EARL HEURGEVILL	Ilot 8 Heur			TL	589122,3	6875581,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		15,27	13,33	0,00	13,33	1,94		Isolément de surfaces en eau	17/06/2021	
EARL HEURGEVILL	Ilot 9 Heur			TL	589826,9	6875515,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		2,04	2,04	0,00	2,04	0,00			17/06/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 1 Le			TL	588271,5	6873835,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		15,37	15,02	0,00	15,02	0,35		Isolément de points d'eau	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 2 Le			TL	587391,2	6874276,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,94	3,71	0,00	3,71	0,23		Isolément de surfaces en eau	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 24 Le			TL	587130,2	6873773,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,27	3,84	0,00	3,84	1,43		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 3 Le			TL	588024,5	6874051,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		9,81	8,88	0,00	8,88	0,93		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 4 Le			TL	586685,9	6874041,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		7,50	7,50	7,50	0,00	0,00			17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 5 Le			TL	587296,7	6873846,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,37	0,92	0,00	0,92	2,45		Isolément de surfaces en eau	17/05/2021	
LEGRIS Olivier	Ilot 7 Le			TL	587167,9	6874692,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		7,93	7,74	0,00	7,74	0,19		Isolément de surfaces en eau	17/05/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 1 Gai			TL	586543,8	6873935,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,87	5,87	5,87	0,00	0,00			27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 10 Gai			TL	587053,8	6872776,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,85	3,85	0,00	3,85	0,00			27/07/2021	

Exploitation	Parcelle	Cham	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaire
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 11 Gai			TL	588713,1	6874082,3	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,31	2,05	0,00	2,05	1,26		Isolément de surfaces en eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 12 Gai			TL	588825,5	6874471,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		3,83	2,16	0,00	2,16	1,67		Isolément de surfaces en eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 13 Gai			TL	587663,1	6874148,1	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		2,73	0,00	0,00	0,00	2,73		Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 14 Gai			TL	588104,1	6875648,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		21,53	21,53	0,00	21,53	0,00			27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 15 Gai			TL	589078,4	6872258,5	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,28	5,28	0,00	5,28	0,00			27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 2 Gai			TL	587750,3	6873072,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		21,56	16,20	0,00	16,20	5,36		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 27 Gai			TL	587882,6	6873880,4	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		6,83	5,99	0,00	5,99	0,84		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 3 Gai			TL	588537,2	6873982,7	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		10,49	9,83	0,00	9,83	0,66		Isolément de surfaces en eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 31 Gai			TL	586813,9	6874239,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		15,52	8,76	8,76	0,00	6,76		Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 4 Gai			TL	587581,9	6874442,2	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		17,08	15,90	0,00	15,90	1,18		Isolément de surfaces en eau	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 5 Gai			TL	588617,7	6874658,6	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		17,66	16,79	0,00	16,79	0,87		Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	27/07/2021	

Exploitation	Parcelle	Champs	Lieu-dit	Occ	Lambert 93		Commu	Référence cadastrale	Surface mise à dispo. (ha)	Surface épanachable (ha)	Surface sous contr. (ha)	Surface sans contr. (ha)	Surface exclue (ha)	Motifs sous contrainte	Motifs d'exclusions	Date d'entrée	Commentaires
					X	Y											
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 7 Gai			TL	588283,4	6874188,9	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		7,74	4,83	0,00	4,83	2,91		Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 8 Gai			TL	587891,7	6873588,0	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		5,83	5,03	0,00	5,03	0,80		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	27/07/2021	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 9 Gai			TL	587547,3	6873587,8	VILLIER S-EN-DÉ SOEUVRE		1,77	0,00	0,00	0,00	1,77		Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	27/07/2021	
Total :									556,22	476,39	27,50	448,89	79,83				

* ZV : Zone vulnérable

TL : Terre labourable - PP : Prairie permanente

Dernière modification du périmètre : 27/07/2021



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
EARL Bois Géline	Ilot 1 BG - BREUILPONT	1,40	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 1 Gai - VILLIERS-EN-	5,87	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
GUITEL Philippe	Ilot 1 Gu - LA COUTURE-	12,86	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
GUITEL Philippe	Ilot 1 Gu - LA COUTURE-	0,26	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Hellard	Ilot 1 H - IVRY-LA-BATAILLE	0,47	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Hellard	Ilot 1 H - IVRY-LA-BATAILLE	36,27	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 1 Heur - VILLIERS-EN-	4,88	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 1 Heur - VILLIERS-EN-	8,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 1 LC - NEUILLY	5,77	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
LEGRIS Olivier	Ilot 1 Le - VILLIERS-EN-	15,02	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 1 Le - VILLIERS-EN-	0,35	3	Isolement de points d'eau	3	-	
EARL Bois Géline	Ilot 10 BG - BREUILPONT	2,85	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 10 Gai - VILLIERS-EN-	3,85	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 10 Ger - GUAINVILLE	2,19	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 10 Ger - GUAINVILLE	14,57	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique des besoins de la culture	Apt. à l'épan- d. agro.
EARL Hellard	Ilot 10 H - CRAVENT	5,08	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 10 Heur - VILLIERS-EN-	2,52	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 10 LC - ÉPIEDS	31,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 10 Le - BREUILPONT	0,36	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 10 T - VILLIERS-EN-	12,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 10 T - VILLIERS-EN-	0,56	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 11 Gai - VILLIERS-EN-	1,26	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 11 Gai - VILLIERS-EN-	2,05	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 11 Ger - IVRY-LA-	10,50	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 11 Heur - VILLIERS-EN-	0,39	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 11 Heur - VILLIERS-EN-	4,71	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 11 LC - ÉPIEDS	8,40	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Tourelles	Ilot 11 T - VILLIERS-EN-	0,32	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 11 T - VILLIERS-EN-	4,90	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Bois Géline	Ilot 12 BG - BREUILPONT	5,00	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 12 Gai - VILLIERS-EN-	1,67	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 12 Gai - VILLIERS-EN-	2,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 12 Ger - IVRY-LA-	7,06	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 12 Heur - VILLIERS-EN-	4,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 12 LC - ÉPIEDS	27,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 12 T - VILLIERS-EN-	0,09	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 12 T - VILLIERS-EN-	0,24	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 13 Gai - VILLIERS-EN-	2,73	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA St-Germain	Ilot 13 Ger - IVRY-LA-	13,20	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 13 Heur - VILLIERS-EN-	2,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 13 LC - ÉPIEDS	1,25	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 13 T - VILLIERS-EN-	0,57	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 13 T - VILLIERS-EN-	0,14	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 14 Gai - VILLIERS-EN-	21,53	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 14 Ger - IVRY-LA-	4,17	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 14 Heur - VILLIERS-EN-	10,56	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 14 LC - ÉPIEDS	0,65	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 14 LC - ÉPIEDS	10,47	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 14 T - VILLIERS-EN-	5,60	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 15 Gai - VILLIERS-EN-	5,28	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 15 Ger - IVRY-LA-	0,06	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
SCEA St-Germain	Ilot 15 Ger - IVRY-LA-	1,69	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 15 Heur - VILLIERS-EN-	4,70	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 15 LC - ÉPIEDS	4,82	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL Naticor	Ilot 15 Na - BREUILPONT	10,29	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 16 Gai - CRAVENT	5,60	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 16 Ger - IVRY-LA-	4,03	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 16 Heur - VILLIERS-EN-	4,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 16 LC - ÉPIEDS	7,10	2		1	Interdit sauf mise en place du	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 17 Gai - BUEIL	13,56	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 17 Heur - VILLIERS-EN-	3,92	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 17 Heur - VILLIERS-EN-	1,70	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 17 LC - ÉPIEDS	0,67	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 17 LC - ÉPIEDS	1,51	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Naticor	Ilot 17 Na - BREUILPONT	1,74	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL Naticor	Ilot 17 Na - BREUILPONT	9,86	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 18 Heur - VILLIERS-EN-	4,83	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 18 Heur - VILLIERS-EN-	4,19	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Longchamps	Ilot 18 LC - ÉPIEDS	9,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Naticor	Ilot 18 Na - BREUILPONT	5,56	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 18 T - SAINT-ILLIERS-	4,45	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 19 Heur - VILLIERS-EN-	3,71	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 19 LC - ÉPIEDS	0,14	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 19 LC - ÉPIEDS	0,74	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Naticor	Ilot 19 Na - BREUILPONT	0,37	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Naticor	Ilot 19 Na - BREUILPONT	3,77	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 2 Gai - VILLIERS-EN-	5,36	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 2 Gai - VILLIERS-EN-	16,20	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 2 Ger - GILLES	16,38	2		1	Pour un épandage d'automne limiter	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
						la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
SCEA St-Germain	Ilot 2 Ger - GILLES	2,47	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
GUITEL Philippe	Ilot 2 Gu - LA COUTURE-	18,80	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 2 H - IVRY-LA-BATAILLE	0,22	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Hellard	Ilot 2 H - IVRY-LA-BATAILLE	55,72	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 2 Heur - VILLIERS-EN-	5,97	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 2 Heur - VILLIERS-EN-	2,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 2 LC - NEUILLY	1,97	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 2 Le - VILLIERS-EN-	3,71	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 2 Le - VILLIERS-EN-	0,23	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL Naticor	Ilot 2 Na - BREUILPONT	18,08	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Tourelles	Ilot 2 T - GUAINVILLE	1,87	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 2 T - GUAINVILLE	5,96	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 20 LC - ÉPIEDS	0,21	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 20 LC - ÉPIEDS	0,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 20 Le - BREUILPONT	0,01	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 20 Le - BREUILPONT	5,04	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 20 Le - BREUILPONT	0,23	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Naticor	Ilot 20 Na - BREUILPONT	0,62	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Naticor	Ilot 20 Na - BREUILPONT	17,81	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Bois Géline	Ilot 21 BG - BREUILPONT	0,03	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
EARL Bois Géline	Ilot 21 BG - BREUILPONT	3,82	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL Bois Géline	Ilot 21 BG - BREUILPONT	0,27	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 21 Heur - VILLIERS-EN-	2,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 21 Heur - VILLIERS-EN-	0,82	3	Isolement de points d'eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 21 LC - ÉPIEDS	0,93	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 21 LC - ÉPIEDS	1,15	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
LEGRIS Olivier	Ilot 21 Le - BREUILPONT	0,49	3	Isolement de tiers	3	-	
LEGRIS Olivier	Ilot 21 Le - BREUILPONT	7,86	2	Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 21 Le - BREUILPONT	0,21	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 21 T - VILLIERS-EN-	1,89	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 21 T - VILLIERS-EN-	0,08	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 22 Heur - SAINT-	4,22	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Longchamps	Ilot 22 LC - ÉPIEDS	0,23	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 22 LC - ÉPIEDS	0,65	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 22 Le - BREUILPONT	0,23	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 22 Le - BREUILPONT	35,01	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 22 Le - BREUILPONT	7,90	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL Naticor	Ilot 22 Na - BREUILPONT	31,05	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Naticor	Ilot 22 Na - BREUILPONT	2,52	3	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 22 T - GUAINVILLE	1,00	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 23 Heur - VILLIERS-EN-	0,16	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 23 LC - SEREZ	15,60	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 23 T - VILLIERS-EN-	3,22	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Tourelles	Ilot 23 T - VILLIERS-EN-	0,01	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 24 Heur - SAINT-	4,17	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 24 Heur - SAINT-	0,17	3	Isolement de points d'eau	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 24 LC - ÉPIEDS	3,87	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 24 Le - VILLIERS-EN-	1,43	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
LEGRIS Olivier	Ilot 24 Le - VILLIERS-EN-	3,84	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 24 T - VILLIERS-EN-	0,01	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 24 T - VILLIERS-EN-	1,82	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 25 Gai - CRAVENT	0,13	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 25 Gai - CRAVENT	2,11	2	Périmètres de captage	2	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 25 LC - LA COUTURE-	8,31	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 25 T - GUAINVILLE	0,32	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 25 T - GUAINVILLE	4,76	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						plus proche des besoins de la culture	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 26 Gai - CRAVENT	0,51	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 26 Gai - CRAVENT	0,31	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 26 Heur - SAINT-	1,66	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 26 LC - LA COUTURE-	9,37	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 26 T - GUAINVILLE	8,81	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 26 T - GUAINVILLE	0,69	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 27 Gai - VILLIERS-EN-	0,84	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 27 Gai - VILLIERS-EN-	5,99	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 27 Heur - SAINT-	0,86	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 27 Heur - SAINT-	3,24	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Longchamps	Ilot 27 LC - LA COUTURE-	10,76	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 28 Gai - CRAVENT	0,79	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 28 Gai - CRAVENT	7,84	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 28 LC - LA COUTURE-	11,06	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 28 T - VILLIERS-EN-	0,31	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 28 T - VILLIERS-EN-	1,12	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 29 Gai - CRAVENT	12,28	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 29 Gai - CRAVENT	0,15	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 29 LC - NEUILLY	5,08	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 29 T - GUAINVILLE	2,38	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 3 Gai - VILLIERS-EN-	0,66	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 3 Gai - VILLIERS-EN-	9,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 3 Ger - GILLES	5,50	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
GUITEL Philippe	Ilot 3 Gu - LA COUTURE-	23,09	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 3 H - IVRY-LA-BATAILLE	0,23	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL Hellard	Ilot 3 H - IVRY-LA-BATAILLE	14,13	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 3 Heur - VILLIERS-EN-	5,69	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 3 LC - NEUILLY	20,77	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 3 Le - VILLIERS-EN-	0,93	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
LEGRIS Olivier	Ilot 3 Le - VILLIERS-EN-	8,88	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 3 T - VILLIERS-EN-	1,17	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 3 T - VILLIERS-EN-	15,54	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 30 Gai - CRAVENT	1,28	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 30 LC - NEUILLY	5,37	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 31 Gai - VILLIERS-EN-	8,76	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 31 Gai - VILLIERS-EN-	6,76	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 31 Heur - VILLIERS-EN-	1,26	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 31 LC - VILLEGATS	0,03	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 31 LC - VILLEGATS	10,89	2	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 31 LC - VILLEGATS	3,57	3	Isolement de surfaces en eau,	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
Isolement de tiers							
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 32 Gai - CRAVENT	1,17	3	Isolement de cours d'eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 32 Gai - CRAVENT	0,86	2	Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 32 LC - NEUILLY	3,78	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 34 LC - NEUILLY	0,22	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 35 Heur - VILLIERS-EN-	0,60	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 35 Heur - VILLIERS-EN-	0,60	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 36 Heur - VILLIERS-EN-	4,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 36 LC - NEUILLY	0,67	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 37 Heur - VILLIERS-EN-	0,20	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 37 Heur - VILLIERS-EN-	9,61	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
EARL des Longchamps	Ilot 37 LC - NEUILLY	4,96	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Longchamps	Ilot 37 LC - NEUILLY	0,01	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 38 Heur - VILLIERS-EN-	3,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 38 LC - ÉPIEDS	7,95	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 38 LC - ÉPIEDS	0,06	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 39 Heur - VILLIERS-EN-	3,35	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 39 Heur - VILLIERS-EN-	0,52	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 4 Gai - VILLIERS-EN-	1,18	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 4 Gai - VILLIERS-EN-	15,90	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 4 Ger - GILLES	9,93	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 4 Ger - GILLES	0,54	3	Isolement de tiers	3	-	
GUITEL Philippe	Ilot 4 Gu - IVRY-LA-	3,85	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL Hellard	Ilot 4 H - IVRY-LA-BATAILLE	22,01	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 4 H - IVRY-LA-BATAILLE	0,11	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 4 LC - NEUILLY	1,63	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 4 Le - VILLIERS-EN-	7,50	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	2
EARL Naticor	Ilot 4 Na - BREUILPONT	5,90	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Naticor	Ilot 4 Na - BREUILPONT	8,14	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL des Tourelles	Ilot 4 T - VILLIERS-EN-	5,14	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 40 Heur - VILLIERS-EN-	1,45	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 42 Heur - BUEIL	17,44	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 43 Heur - BUEIL	1,68	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 44 Heur - BUEIL	2,84	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 45 Heur - BUEIL	2,48	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 45 Heur - BUEIL	12,12	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 46 Heur - BUEIL	10,20	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 46 Heur - BUEIL	2,25	3	Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
EARL HEURGEVILLE	Ilot 47 Heur - BUEIL	7,91	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 48 Heur - BUEIL	12,92	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 49 Heur - BUEIL	13,81	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 5 Gai - VILLIERS-EN-	0,87	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 5 Gai - VILLIERS-EN-	16,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
GUITEL Philippe	Ilot 5 Gu - IVRY-LA-	9,49	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
						développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL Hellard	Ilot 5 H - VILLIERS-EN-	3,54	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Hellard	Ilot 5 H - VILLIERS-EN-	3,47	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 5 Heur - VILLIERS-EN-	6,05	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 5 LC - LA COUTURE-	9,81	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 5 Le - VILLIERS-EN-	0,92	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 5 Le - VILLIERS-EN-	2,45	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL Naticor	Ilot 5 Na - BREUILPONT	27,88	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 5 T - VILLIERS-EN-	6,44	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 5 T - VILLIERS-EN-	15,91	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA St-Germain	Ilot 50 Ger - GILLES	3,41	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 50 Ger - GILLES	6,97	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 50 Heur - VILLIERS-EN-	5,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 51 Ger - LA COUTURE-	7,40	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 51 Ger - LA COUTURE-	0,45	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 51 Heur - SAINT-	0,93	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 51 Heur - SAINT-	2,63	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 52 Ger - GARENNES-	16,17	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 52 Heur - SAINT-	0,70	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épan- dable (ha)	Apt. à l'épan- d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan- d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan- d. agro.
SCEA St-Germain	Ilot 53 Ger - LA COUTURE-	16,06	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 54 Heur - BREUILPONT	8,62	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 56 Heur - VILLIERS-EN-	3,08	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 57 Heur - VILLIERS-EN-	8,16	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 58 Heur - VILLIERS-EN-	16,48	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA St-Germain	Ilot 59 Ger - LA COUTURE-	30,36	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 59 Heur - VILLIERS-EN-	1,10	1		1	Pas de prescription particulière au- delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 6 Gai - BREUILPONT	2,45	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 6 Ger - GILLES	5,85	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epan- dre au plus proche des besoins de la culture	2

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
GUITEL Philippe	Ilot 6 Gu - IVRY-LA-	4,31	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 6 H - BREUILPONT	22,37	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 6 Heur - VILLIERS-EN-	10,63	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 6 Heur - VILLIERS-EN-	0,03	3	Isolement de points d'eau	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 6 LC - LA COUTURE-	5,22	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 6 Le - BREUILPONT	1,66	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Naticor	Ilot 6 Na - BREUILPONT	5,95	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 6 T - VILLIERS-EN-	0,52	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 6 T - VILLIERS-EN-	8,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 60 Heur - VILLIERS-EN-	0,08	1		1	Pas de prescription particulière au-	1

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique delà de la réglementation	Apt. à l'épand. agro.
EARL HEURGEVILLE	Ilot 61 Heur - CRAVENT	0,16	2		1	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 61 Heur - CRAVENT	1,34	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 62 Heur - VILLIERS-EN-	1,21	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 62 Heur - VILLIERS-EN-	0,04	3	Isolement de points d'eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 63 Heur - BREUILPONT	1,37	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 64 Heur - BREUILPONT	5,35	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 65 Heur - SAINT-	16,86	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 66 Heur - SAINT-	5,73	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 66 Heur - SAINT-	0,35	3	Isolement de cours d'eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
EARL HEURGEVILLE	Ilot 67 Heur - SAINT-	4,96	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 69 Heur - SAINT-	9,68	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 7 Gai - VILLIERS-EN-	4,83	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 7 Gai - VILLIERS-EN-	2,91	3	Isolement de cours d'eau, Isolement de points d'eau, Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 7 Ger - GILLES	0,10	3	Isolement de tiers	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 7 Ger - GILLES	3,17	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 7 H - BREUILPONT	29,95	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 7 Heur - VILLIERS-EN-	2,44	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 7 Heur - VILLIERS-EN-	7,62	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 7 LC - ÉPIEDS	9,73	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 7 Le - VILLIERS-EN-	0,19	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
LEGRIS Olivier	Ilot 7 Le - VILLIERS-EN-	7,74	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL Naticor	Ilot 7 Na - BREUILPONT	40,14	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 7 T - VILLIERS-EN-	6,69	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 70 Heur - VILLIERS-EN-	8,19	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 71 Heur - VILLIERS-EN-	4,77	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 72 Heur - SAINT-	5,96	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 73 Heur - VILLIERS-EN-	8,47	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 74 Heur - VILLIERS-EN-	0,51	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL HEURGEVILLE	Ilot 74 Heur - VILLIERS-EN-	1,07	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 8 Gai - VILLIERS-EN-	5,03	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 8 Gai - VILLIERS-EN-	0,80	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épanachable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
SCEA St-Germain	Ilot 8 Ger - GILLES	4,88	3	Isolement de tiers, Périmètres de captage	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 8 Ger - GILLES	0,01	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 8 H - BREUILPONT	2,68	2	Périmètres de captage	2	Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 8 Heur - VILLIERS-EN-	13,33	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL HEURGEVILLE	Ilot 8 Heur - VILLIERS-EN-	1,94	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
EARL des Longchamps	Ilot 8 LC - ÉPIEDS	10,49	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 8 Le - BREUILPONT	3,26	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	
LEGRIS Olivier	Ilot 8 Le - BREUILPONT	0,40	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
LEGRIS Olivier	Ilot 8 Le - BREUILPONT	18,65	2	Isolement de surfaces en eau, Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL des Tourelles	Ilot 8 T - VILLIERS-EN-	3,98	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Tourelles	Ilot 8 T - VILLIERS-EN-	3,90	3	Isolement de surfaces en eau	3	-	

Exploitation	Parcelle	Surface épan-dable (ha)	Apt. à l'épan-d. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épan-d. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épan-d. agro.
SCEA LA GAILLIERE	Ilot 9 Gai - VILLIERS-EN-	1,77	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
SCEA St-Germain	Ilot 9 Ger - GILLES	1,74	2		1	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
SCEA St-Germain	Ilot 9 Ger - GILLES	2,22	2	Périmètres de captage	2	Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2
EARL Hellard	Ilot 9 H - BREUILPONT	0,06	3	Isolement de surfaces en eau, Isolement de tiers	3	-	
EARL Hellard	Ilot 9 H - BREUILPONT	3,37	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol	2
EARL HEURGEVILLE	Ilot 9 Heur - VILLIERS-EN-	2,04	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
EARL des Longchamps	Ilot 9 LC - ÉPIEDS	17,79	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
LEGRIS Olivier	Ilot 9 Le - BREUILPONT	13,98	2		1	Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage	2

Exploitation	Parcelle	Surface épardable (ha)	Apt. à l'épand. globale	Exclusion réglementaire	Apt. à l'épand. régl.	Recommandation agronomique	Apt. à l'épand. agro.
						d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	
EARL des Tourelles	Ilot 9 T - VILLIERS-EN-	1,93	3	Isolement de tiers	3	-	
EARL des Tourelles	Ilot 9 T - VILLIERS-EN-	30,68	1		1	Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1
<i>Uniquement les parcelles au statut : NON SORTIE</i>							



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL Bois Géline								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 10 BG	Bionor 7	2,85	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 12 BG	Bionor 7	5,00	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 21 BG	Bionor 10	4,09	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL des Longchamps								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 LC	Bionor 4	5,77	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 10 LC	Bionor 3	31,95	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 11 LC	Bionor 48	8,40	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 12 LC	Bionor 49	27,22	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 13 LC	Bionor 88	1,25	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 14 LC	Bionor 2	10,47	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 15 LC	Bionor 90	4,82	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 16 LC	BIONOR 1	7,10	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 17 LC	Bionor 87	1,51	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 18 LC	Bionor 46	9,14	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 19 LC	Bionor 89	0,74	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								

Exploitation agricole : EARL des Longchamps								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 2 LC	Bionor 61 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	1,97	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 20 LC	Bionor 86 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,49	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 21 LC	Bionor 47 Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	1,15	limon	Très battant (IB : 3,38)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 22 LC	Bionor 85 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,65	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 23 LC	Bionor 52 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	15,60	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 24 LC	Bionor 49 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,87	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 25 LC	Bionor 59 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	8,31	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 26 LC	Bionor 67 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	9,37	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 27 LC	Bionor 68 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	10,76	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 28 LC	Bionor 69 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	11,06	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 29 LC	Bionor 70 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	5,08	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3 LC	Bionor 5 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancher au plus proche des besoins de la culture	20,77	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 30 LC	Bionor 65 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un	5,37	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Assez forte	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL des Longchamps

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 31 LC	Bionor 16	10,92	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 32 LC	Bionor 64	3,78	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 34 LC	Bionor 61	0,22	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 36 LC	Bionor 63	0,67	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 37 LC	Bionor 60	4,96	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Moyenne	0	Absence	2
Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 38 LC	Bionor 59	7,95	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 4 LC	Bionor 62	1,63	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 5 LC	Bionor 56	9,81	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 6 LC	Bionor 58	5,22	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 7 LC	Bionor 53	9,73	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 8 LC	Bionor 55	10,49	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								

Exploitation agricole : EARL des Longchamps								
Parcelle	Sondage	Surface épardable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épard. (Sandre)*
Ilot 9 LC	Bionor 54 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	17,79	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL des Tourelles								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 10 T	Bionor 29 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	12,08	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 11 T	Bionor 109 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,90	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 12 T	Bionor 109 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,24	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 13 T	Bionor 109 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,57	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 14 T	Bionor 130 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,60	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 18 T	Bionor 19 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,45	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 2 T	Bionor 36 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,96	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 21 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,08	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 22 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,00	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 23 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,22	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 24 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,01	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 25 T	Bionor 111 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,76	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL des Tourelles								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 26 T	Bionor 111 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,81	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 28 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,12	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 29 T	Bionor 38 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,38	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 3 T	Bionor 20 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,54	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 4 T	Bionor 32 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,14	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 5 T	Bionor 32 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,91	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 6 T	Bionor 31 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,62	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 7 T	Bionor 130 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,69	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 8 T	Bionor 109 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,98	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 9 T	Bionor 107 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	30,68	limon	Très battant (IB : 5,63)	Absence	0	Absence	1

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL Hellard								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 H	Bionor 76 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	36,27	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 10 H	Bionor 123 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,08	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 2 H	Bionor 77 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	55,72	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3 H	Bionor 76 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	14,13	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 4 H	Bionor 75 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,01	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 5 H	Bionor 102 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,54	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 6 H	Bio nor 12 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	22,37	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 7 H	Bionor 13 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	29,95	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 8 H	Bionor 124 Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,68	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Moyenne	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL Hellard								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 9 H	Bionor 98	3,37	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol								

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 Heur	Bionor 37 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,40	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 10 Heur	Bionor 129 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,52	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 11 Heur	Bionor 117 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,71	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 12 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,20	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 13 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,70	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 14 Heur	Bionor 18 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,56	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 15 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,70	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 16 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,04	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 17 Heur	Bionor 28 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,92	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 18 Heur	Bionor 110 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,19	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 19 Heur	Bionor 129 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,71	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 2 Heur	Bionor 21 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,62	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 21 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,49	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 22 Heur	Bionor 28 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,22	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 23 Heur	Bionor 23 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,16	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 24 Heur	Bionor 115 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,17	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 26 Heur	Bionor 26 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,66	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 27 Heur	Bionor 27 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,24	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3 Heur	Bionor 30 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,69	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 31 Heur	Bionor 31 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,26	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 35 Heur	Bionor 29 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,60	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 36 Heur	Bionor 32 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,77	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 37 Heur	Bionor 104 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,61	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Ilot 38 Heur	Bionor 103 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,07	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 39 Heur	Bionor 117 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,35	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 40 Heur	Bionor 115 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,45	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 45 Heur	Bionor 35 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,12	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 46 Heur	Bionor 34 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	10,20	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 47 Heur	Bionor 34 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,91	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 48 Heur	Bionor 33 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,92	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 49 Heur	Bionor 33 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,81	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 5 Heur	Bionor 30 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	6,05	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 50 Heur	Bionor 122 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,79	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 51 Heur	Bionor 114 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,63	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 52 Heur	Bionor 114 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,70	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 54 Heur	Bionor 124 Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,62	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Moyenne	0	Absence	2

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE									
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*	
Ilot 56 Heur	Bionor 17 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,65)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 57 Heur	Bionor 119 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,16	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 58 Heur	Bionor 17 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,48	limon argileux	Assez battant (IB : 1,65)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 59 Heur	Bionor 120 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,10	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 6 Heur	Bionor 127 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	10,63	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 60 Heur	Bionor 17 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,08	limon argileux	Assez battant (IB : 1,65)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 61 Heur	Bionor 124 Injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,50	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Moyenne	0	Absence	2	
Ilot 62 Heur	Bionor 119 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,21	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 65 Heur	Bionor 24 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,86	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2	
Ilot 66 Heur	Bionor 25 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,73	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2	
Ilot 67 Heur	Bionor 25 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,96	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2	
Ilot 69 Heur	Bionor 27 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,68	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2	
Ilot 7 Heur	Bionor 128 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,62	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1	
Ilot 70 Heur	Bionor 19 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,19	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1	

Exploitation agricole : EARL HEURGEVILLE								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 71 Heur	Bionor 18 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,77	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 72 Heur	Bionor 25 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,96	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 73 Heur	Bionor 121 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,47	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 74 Heur	Bionor 22 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	1,07	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 8 Heur	Bionor 118 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	13,33	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Ilot 9 Heur	Bionor 19 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	2,04	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : EARL Naticor								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 15 Na	Bionor 6	10,29	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 17 Na	Bionor 97	9,86	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 19 Na	Bionor 98	3,77	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	De 2 à 6 mois	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture. Pas d'épandage en période d'engorgement du sol								
Ilot 2 Na	Bionor 96	18,08	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 20 Na	Bionor 10	17,81	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 22 Na	Bionor 13	31,05	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 4 Na	Bionor 9	5,90	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 5 Na	Bionor 94	27,88	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un								

Exploitation agricole : EARL Naticor								
Parcelle	Sondage	Surface épardable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épard. (Sandre)*

épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture

Ilot 7 Na	Bionor 95	40,14	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epancre au plus proche des besoins de la culture								

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : GUI TEL Philippe								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 Gu	Bionor 66 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,86	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 2 Gu	Bionor 57 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	18,80	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3 Gu	Bionor 56 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	23,09	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 4 Gu	Bionor 83 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,85	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 5 Gu	bionor 82 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,49	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 6 Gu	Bionor 84 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	4,31	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE
 Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat
 Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : LEGRIS Olivier								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 Le	Bionor 105 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,02	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 10 Le	Bio nor 12 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,36	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 2 Le	Bionor 101 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,71	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 20 Le	Bio nor 12 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,05	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 21 Le	Bio nor 12 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	8,07	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 22 Le	Bionor 11 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	35,24	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 24 Le	Bionor 100 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	3,84	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	1
Ilot 3 Le	Bionor 108 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	8,88	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 4 Le	Bionor 100 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	7,50	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 5 Le	Bionor 101 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	0,92	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 6 Le	Bionor 11 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de	1,66	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2

Exploitation agricole : LEGRIS Olivier

Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engor- gement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
----------	---------	------------------------------	---------------------------------	------------------------------	-------	--	--------------------------------	---------------------------------

printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture

Ilot 7 Le	Bionor 99 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	7,74	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	1
Ilot 8 Le	Bionor 11 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	19,05	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 9 Le	Bionor 9 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	13,98	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : SCEA LA GAILLIERE								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 1 Gai	Bionor 100	5,87	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place								
Ilot 10 Gai	Bionor 113	3,85	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 11 Gai	Bionor 110	2,05	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 12 Gai	Bionor 129	2,16	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 14 Gai	Bionor 120	21,53	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 15 Gai	Bionor 37	5,28	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 16 Gai	Bionor 126	5,60	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 17 Gai	Bionor 112	13,56	argile	Peu battant (IB : 0,56)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 2 Gai	Bionor 103	16,20	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 25 Gai	Bionor 120	2,24	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	1
Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation								
Ilot 26 Gai	Bionor 125	0,31	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de								

Exploitation agricole : SCEA LA GAILLIERE

Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
	printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture							
Ilot 27 Gai	Bionor 108 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,99	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 28 Gai	Bionor 15 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,84	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 29 Gai	Bionor 14 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	12,28	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 3 Gai	Bionor 106 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	9,83	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 30 Gai	Bionor 14 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	1,28	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 31 Gai	Bionor 99 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place	8,76	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 32 Gai	Bionor 14 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,86	limon argileux	Très battant (IB : 2,25)	Absence	0	Absence	2
Ilot 4 Gai	Bionor 101 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	15,90	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 5 Gai	Bionor 21 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	16,79	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	1
Ilot 6 Gai	Bionor 96 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	2,45	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	2
Ilot 7 Gai	Bionor 102 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	4,83	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Moyenne	0	Absence	1
Ilot 8 Gai	Bionor 104 Pas de prescription particulière au-delà de la réglementation	5,03	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	1

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit



EVALUATION DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Synthèse des conseils de pratiques agronomiques

Périmètre d'épandage : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Produit d'épandage : Digestat

Unité de production : SAS ENERGIE BIO NORMANDIE

Rapport C/N : Inférieur à 8 - Tenue en tas : Pâteux

Exploitation agricole : SCEA St-Germain								
Parcelle	Sondage	Surface épandable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 10 Ger	Bionor 39	14,57	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Assez forte	0	Absence	2
Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 11 Ger	Bionor 778	10,50	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 12 Ger	Bionor 78	7,06	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 13 Ger	Bionor 77	13,20	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 14 Ger	bionor 79	4,17	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 15 Ger	Bionor 80	1,69	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 16 Ger	Bionor 81	4,03	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 2 Ger	Bionor 42	16,38	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								
Ilot 3 Ger	Bionor 45	5,50	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture								

Exploitation agricole : SCEA St-Germain								
Parcelle	Sondage	Surface épanachable (ha)	Texture de l'horizon labouré	Sensibilité à la battance	Pente	Risque de lessivage (RU/Pluie hivernale)	Durée de l'engorgement	Apt. à l'épand. (Sandre)*
Ilot 4 Ger	Bionor 41 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	9,93	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 50 Ger	Bionor 41 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	6,97	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 51 Ger	Bionor 73 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	7,40	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 52 Ger	Bionor 74 Interdit sauf mise en place du dispositif prévu par la réglementation en zone vulnérable, limitant le risque de ruissellement dans ce cas, injection directe ou enfouissement rapide ou épandage sur couvert végétal en place. Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,17	argile	Peu battant (IB : 0,56)	Assez forte	0	Absence	2
Ilot 53 Ger	Bionor 72 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	16,06	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 59 Ger	Bionor 71 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	30,36	limon	Très battant (IB : 3,38)	Absence	0	Absence	2
Ilot 6 Ger	Bionor 43 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	5,85	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 7 Ger	Bionor 40 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,17	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 8 Ger	Bionor 44 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	0,01	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2
Ilot 9 Ger	Bionor 44 Pour un épandage d'automne limiter la dose et/ou mettre une CIPAN à développement rapide, préférer un épandage de printemps. Epandre au plus proche des besoins de la culture	3,96	argile	Peu battant (IB : 0,47)	Absence	0	Absence	2

* 1 : Sans contrainte - 2 : Sous contrainte - 3 : Interdit